

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 142

MONTRÉAL, LE MARDI 18 JUIN 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 1.5

PERSPECTIVES

L'espoir contrarié

L'attentat à la voiture piégée qui a fait plus de deux cents blessés samedi à Manchester n'a toujours pas été revendiqué, mais la classe politique britannique et irlandaise l'attribue à l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Malgré ce nouveau coup dur pour le dialogue anglo-irlandais, les gouvernements de Dublin et de Londres entendent poursuivre les pourparlers multipartites sur la paix engagés de manière chaotique depuis une semaine à Belfast. (Autres informations en page B5)

La recherche d'un règlement politique en Irlande du Nord s'apparente à un incessant jeu de yo-yo qui, depuis plusieurs années, suscite tour à tour le plus grand optimisme et les plus sombres inquiétudes. L'attentat de samedi à Manchester porte un coup terrible aux espoirs de paix, cinq jours après l'ouverture des pourparlers censés amener une solution au conflit nord-irlandais.

Comment doit-on interpréter le geste de l'IRA et comment le Sinn Fein, aile politique de l'IRA, encore exclu des pourparlers, peut-il espérer être invité à la table de négociation sans avoir au préalable pris ses distances avec les paramilitaires? Ces deux questions se posaient déjà le 9 février dernier lorsque l'IRA a interrompu 18 mois de trêve par un attentat qui a dévasté le quartier londonien des Docklands. Elles retrouvent une acuité nouvelle dans le contexte des pourparlers en cours.

Selun le camp nationaliste, la rupture de la trêve en février a forcé la main à John Major, le premier ministre britannique, et l'a obligé à fixer une date pour le début des pourparlers. Selon cette logique qui tend à montrer que la violence pouvait amener Londres à infléchir sa position, on peut supposer que l'IRA cherche cette fois à contraindre les gouvernements britannique et irlandais à inviter les nationalistes du Sinn Fein aux pourparlers de Belfast — dont ils sont exclus en principe tant que la trêve n'aura pas été rétablie.

«Ces pourparlers échoueront si le Sinn Fein n'est pas invité à y participer», prédisait la semaine dernière au *Devoir* le président du Sinn Fein, Mitchell McLaughlin, de passage à Montréal. Et de fait, on voit mal comment les neuf partis réunis à Belfast pourraient trouver une formule de compromis viable qui n'aurait pas reçu aussi l'aval du Sinn Fein. Même les unionistes protestants sont bien obligés de le reconnaître et de s'apprêter à composer d'une manière ou d'une autre avec une formation qui a obtenu 15,5% des voix lors du scrutin du 31 mai dernier destiné à choisir les délégués aux pourparlers multipartites.

Un nouvel attentat attribué à l'IRA plonge les pourparlers de paix sur l'Ulster dans la confusion

Avec une nouvelle bombe, l'IRA a peut-être voulu obtenir une place à la table de négociation pour Gerry Adams, le chef du Sinn Fein. Mais pour l'instant, elle n'a réussi qu'à entamer un peu plus la crédibilité du leader nationaliste. Même le gouvernement de Dublin, exprimant «un sentiment de trahison», a annoncé son intention de réexaminer ses relations avec le Sinn Fein.

M. McLaughlin a été élu lors du scrutin du 31 mai en Irlande du Nord et figure parmi les 17 délégués du Sinn Fein devant prendre part, un jour ou l'autre, aux pourparlers multipartites. Dans ses propos tenus la veille de l'attentat de Manchester, il reprenait la vieille antienne selon laquelle: «Le Sinn Fein, ce n'est pas l'IRA, et le Sinn Fein n'est pas responsable des actes de l'IRA.» Mais il reste que l'attentat de Manchester rend un peu plus problématique la recherche — que le Sinn Fein dit appeler de ses vœux — d'une solution politique au conflit de l'Ulster. Dans ces conditions, le refus du Sinn Fein de prononcer la moindre parole de condamnation du terrorisme et de désavouer publiquement l'IRA ne fait qu'entretenir l'ambiguïté et alimenter les interrogations sur les rapports réels entre l'aile politique du nationalisme nord-irlandais et son aile militaire.

Une autre explication — quelque peu commode — des attentats de l'IRA à un moment où le processus de paix semblait s'engager, consiste à faire état de dissensions au sein de son état-major. Cette hypothèse, évoquée lors de l'attentat des Docklands, a gagné en crédibilité, il y a deux semaines, avec l'assassinat d'un policier en république d'Irlande. L'IRA a commencé par nier toute implication dans le meurtre avant de reconnaître à demi-mot qu'il était l'œuvre «non autorisée» de membres de l'IRA. Selon l'écrivain irlandais Tim Pat Coogan, cité hier dans le *New York Times*, il y aurait de la scission dans l'air au sein de l'IRA.

Cette thèse d'une organisation divisée entre partisans de la paix et partisans de la guerre est accueillie avec le plus grand scepticisme par les autorités britanniques qui n'y voient que pure propagande destinée à dédouaner Gerry Adams.

Le succès du Sinn Fein au scrutin du mois dernier semblait devoir donner au leader nationaliste une nouvelle stature. La confiance que les électeurs ont témoigné à celui qui s'est présenté devant eux comme un homme de paix paraissait renforcer son autorité sur les paramilitaires. Mais l'attentat de Manchester nous amène une fois de plus à nous demander quel poids Gerry Adams pèse dans l'équation nord-irlandaise.

Agenda.....B7	MÉTÉO
Avis publics.....B6	Montréal
Classées.....B8	Ensoleillé avec passages nuageux.
Culture.....B4	Max: 25
Économie.....B2	Québec
Éditorial.....A6	Ensoleillé.
Le monde.....B5	Max: 24
Mots croisés.....B4	Détails en B 4
Les sports.....B6	

POLITIQUE

L'éducation à l'abri des compressions

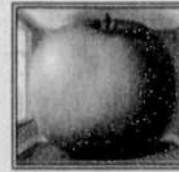
PAGE A 4



LE MONDE

Eltsine se cherche des alliés

PAGE B 5



CULTURE

Magritte, Soulages et Internet au MBA

PAGE B 8

La CSN fait plier Desjardins

Le nouveau gestionnaire de l'hôtel de Place Desjardins reconnaît la convention collective des employés du Méridien

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Le dossier de l'hôtel de Place Desjardins prend un tournant majeur. D'une part, un jugement de la Cour supérieure prolonge l'injonction jusqu'à une décision du Tribunal du travail sur le fond de la question ou alors au plus tard le 31 août 1997. D'autre part, la CSN, Place Desjardins et un nouveau et unique gestionnaire se sont entendus sur un *modus vivendi* qui permettra des activi-

tés normales au cours des prochains mois.

Gaétan Couture, président et chef de la direction de Place Desjardins, a fait savoir pour sa part que le contrat avec la Société des hôtels Méridien est terminé, que les Services d'entretien Montcalm — et non pas quatre gestionnaires comme prévu d'abord — remplacera le Méridien à titre de gestionnaire, particulièrement en ce qui a trait à la gestion de la convention collective actuelle, que Montcalm reconnaît complètement.

Par ailleurs, M. Couture annoncera bientôt une enten-

te avec une bannière prestigieuse ayant un réseau de ventes à travers le monde et qui agira aussi comme «conseiller en hôtellerie» auprès du groupe Montcalm, une entreprise qui a déjà beaucoup d'expertise en matière de services d'entretien dans les hôtels et les édifices à bureaux et en qui Place Desjardins a confiance pour assurer une bonne gestion du personnel et des conventions collectives. Montcalm a des contrats au Complexe

VOIR PAGE A 8: DESJARDINS

Les aînés n'avalent pas la pilule



PHOTO JACQUES NADAU

PRÈS de 500 personnes âgées ont manifesté hier à Montréal jusqu'au bureau du premier ministre Bouchard pour dénoncer le contenu du projet de loi sur l'assurance-médicaments, lequel devrait être adopté aujourd'hui. Les aînés dénoncent le fait que Québec s'attaque aux plus démunis, exigent le report du projet de loi en plus de revendiquer le droit à une vaste consultation de la population. Nos informations en page A 3.

Une mort lente pour la libération conditionnelle?

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

1. La procédure de révision judiciaire de l'inadmissibilité à la libération conditionnelle se retrouve de nouveau sur la sellette.

En 1993, le Canada comptait 9796 délinquants en libération conditionnelle fédérale et 13 667 détenus dans les pénitenciers fédéraux, soit un ratio de 72 %

de l'article 745 du Code criminel, ceux-ci peuvent en effet, après avoir purgé 15 ans de leur peine, comparaître devant un jury composé de simples citoyens afin d'obtenir la permission de faire une demande de libération conditionnelle, auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles, 10 ans avant le minimum prévu de 25 ans. Cette croisade, concoctée par les groupes d'aide aux victimes de l'Ouest du pays, a également obtenu l'appui de quelques députés libéraux, dont l'ex-député libéral John Nunziata, qui a déposé à deux reprises un projet de loi privé conforme aux vœux du PR.

Les modifications proposées par M. Rock ne vont pas aussi loin. Le projet de loi prévoit néanmoins de retirer aux personnes déclarées coupables de plus d'un meurtre le droit de demander une

VOIR PAGE A 8: LIBÉRATION

POLITIQUE

Affaire Bertrand: Québec gagne la première manche

PAGE A 4

Vers une fusion Champigny-Renaud-Bray

Les actionnaires demandent un délai de 30 jours pour compléter l'opération

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Pierre Renaud a proposé hier à ses créanciers un regroupement des librairies Renaud-Bray et Champigny et demandé un délai de 30 jours pour mener à bien cette fusion. Son avocat venait de dire aux créanciers que Pierre Renaud est prêt à céder le contrôle de sa compagnie mais pas la totalité de ses actions.

Raymond Talbot, le président des librairies Champigny, a fait valoir au *Devoir* que ses librairies ne sont pas du tout dans la même situation financière que Renaud-Bray, mais qu'il serait avantageux pour les deux compagnies de cesser de se faire compétition, surtout lorsqu'elles sont sises à deux pas l'une de l'autre, comme c'est le cas sur la rue Saint-Denis. Champigny dispose de cinq librairies à Montréal et Renaud-Bray en a encore cinq, sous contrôle du syndicat pour un mois à la suite de l'assemblée d'hier.

Les créanciers ont en effet convenu d'un délai jusqu'au 17 juillet avant de voter sur une proposition financière. Il a été question d'un remboursement aussi bas que 3 cents seulement pour chaque dollar dans le cas d'une faillite avec poursuites massives des locataires — des baux de 50 millions ont été signés sur 10 ans — à plus de 35 cents s'il y a une entente.

Pierre Renaud a dit, en proposant sa solution: «Certains pensent qu'on se peinture dans le coin, mais on

VOIR PAGE A 8: LIBRAIRIE

POLLUTION ANIMALE

La surfertilisation menace le Québec

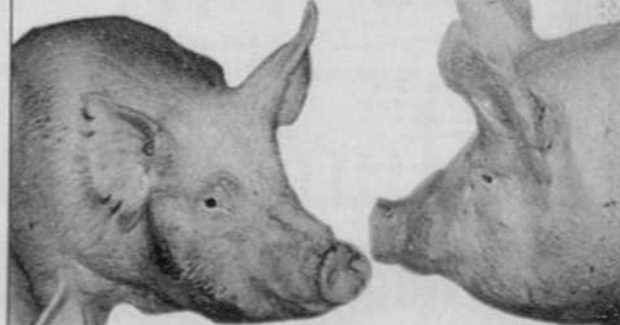
LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Même si le Québec utilisait la totalité des 2,2 millions d'hectares de terres agricoles disponibles de la Gaspésie au Témiscamingue, en passant par Valleyfield et Lac-Mégantic, pour y épandre les fumiers de ses millions d'animaux d'élevage, il ne pourrait augmenter que de 10 % leur nombre avant de dépasser la capacité d'absorption de ses sols.

Mais dans les faits, le seuil critique de la surfertilisation est déjà franchi dans les neuf principales régions agricoles de la province où les surfaces disponibles pour les épandages se limitent à 638 000 ha. Les déjections des bovins, porcs et volailles y dépassent en moyenne 3,2 fois les besoins en phosphore des cultures et par plus de deux fois les doses d'azote requises par les plantes.

C'est ce que révèle le «Document de réflexion sur la capacité des sols du territoire québécois à supporter les élevages», dont une copie a judicieusement trouvé le chemin du *Devoir*. Cette étude du ministère de l'Environ-

VOIR PAGE A 8: POLLUTION



LES ACTUALITÉS

Commissions scolaires linguistiques

La confusion règne

La ministre Marois prise à partie sur le rôle des comités confessionnels

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La confusion règne dans le débat sur les commissions scolaires linguistiques, alors que la ministre de l'Éducation Pauline Marois a été prise à partie hier sur le rôle exact des futurs comités confessionnels, qui doivent garantir des services confessionnels à l'intérieur des commissions scolaires linguistiques prévues pour l'été 1998.

À l'Assemblée nationale hier matin, le porte-parole de l'Opposition en matière d'éducation, François Ouimet, s'est dit d'avis que ces comités ne respectent pas les exi-

gences de la Constitution canadienne en matière de confessionnalité.

M. Ouimet rappelle que le principal conseiller juridique du ministère, M^e Côme Dupont, avait établi en février dernier, dans une intervention publique, les garanties que le législateur devait accorder pour respecter l'article 93 de la Constitution, qui protège les droits des catholiques et des protestants à obtenir des services confessionnels à Montréal et à Québec.

Selon M^e Dupont, les membres d'un éventuel comité confessionnel devraient posséder des pouvoirs exclusifs sur plusieurs éléments, dont l'administration des écoles confes-

sionnelles, la nomination et la direction des personnes affectées à ces écoles, l'établissement des programmes d'études locaux, l'adaptation des programmes d'études du ministère, etc.

La ministre Marois a présenté la semaine dernière un projet dans lequel les futures commissions scolaires linguistiques seraient dotées de comités confessionnels.

Mais ces comités, selon le projet Marois, ne reprennent pas tous les pouvoirs exprimés en février par M^e Dupont, et une confusion règne sur le pouvoir exact de leurs membres.

Le spécialiste en éducation Jean-Pierre Proulx, de l'Université de

Montréal, considère «douteux» que les comités confessionnels de la ministre respectent les critères émis par M^e Dupont.

«Mme Marois dit d'abord que ces comités auront un droit de regard sur les décisions de la commission scolaire, ce qui ne s'apparente pas à un droit de gestion», a-t-il expliqué au *Devoir*.

«Ensuite, dit-il, elle indique que les décisions d'une commission scolaire ne pourraient s'appliquer sans l'accord des membres du comité confessionnel, ce qui ressemble à un droit de veto non-avoué. Cette ambiguïté doit être clarifiée, et on doit ensuite se demander si un droit

de veto respecterait les exigences de la Constitution».

Selon le projet Marois, les comités confessionnels seront formés de parents membres des comités d'écoles, et ils auraient les mêmes droits, pouvoirs et obligations que les commissaires élus.

Le premier ministre Lucien Bouchard a expliqué hier à Québec que, si le gouvernement n'avait pas demandé d'amendement constitutionnel pour régler la question de la religion à l'école, c'est d'abord parce que la grande majorité des intervenants consultés ne le souhaitaient pas, mais aussi parce qu'une telle demande pourrait exiger une négotiation avec cinq ou six autres provinces, ce qui ferait «dérailler l'échéancier».

Pour tenter de remettre de l'ordre dans le débat, le ministère a diffusé en fin d'après-midi hier un sondage Léger et Léger qui avait été réalisé en mai dernier auprès de 2400 personnes, et qui indique que 67 % des Québécois estiment «important ou très important» qu'une école puisse se donner un statut particulier au plan des options religieuses, tandis que 62 % des répondants opteraient pour une école confessionnelle eux-mêmes (et 14 % pour une école non-confessionnelle).

Exploitation de la forêt québécoise: un rapport recommande la vigilance

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, a déposé hier deux rapports importants: l'un concerne la façon dont le Québec a traité ou exploité ses forêts entre 1990 et 1994, l'autre met en garde les exploitants contre les abus susceptibles de chambarder à jamais les écosystèmes.

Le rapport sur l'état des forêts québécoises démontre que, de 1990 à 1994, on a récolté 101,2 millions de mètres cubes de résineux et 15,5 millions de mètres cubes de feuillus, soit 65 et 27 % respectivement des réserves disponibles.

On y a effectué des travaux sylvi-

coles d'une envergure totale de plus de 2,24 millions d'hectares, dont 46 % de coupes totales, 14 % de régénération artificielle, 13 % de préparation de terrain, 13 % de coupes partielles et 14 % d'autres traitements non commerciaux.

Le rapport intitulé *Biodiversité du milieu forestier* souligne que les forêts du domaine public québécois ont conservé en grande partie leur caractère original. On y note que les modes de récolte s'apparentent aux mécanismes naturels de renouvellement des forêts, mais, «qu'on ne peut cependant pas écarter la possibilité que les activités humaines aient des effets importants sur certaines espèces végétales et animales et sur les écosystèmes».

Le défi, selon les spécialistes du

ministère, est donc de s'assurer que les pratiques et les stratégies d'aménagement n'altèrent pas la biodiversité du milieu forestier.

«Il faut donc, a poursuivi M. Chevrette, continuer d'être vigilants, d'autant plus que le maintien de la biodiversité constitue un des critères à rencontrer pour faire reconnaître la durabilité de notre aménagement forestier.»

Entre 1990 et 1995, souligne le rapport sur l'état des forêts, 70 % des résineux et 28 % des feuillus disponibles sur les terres publiques ont été récoltés pendant que la superficie totale des aires communes s'est accrue de 3 %, plus particulièrement dans le nord du Québec.

Il y a des régions où les récoltes ont presque atteint les 90 % des ma-

tières premières en résineux disponibles au cours des cinq dernières années.

Les problèmes spécifiques rencontrés dans la forêt québécoise inquiètent les spécialistes et chercheurs parce que le territoire est de plus en plus utilisé à de multiples fins et que l'ensemble des ressources subit une pression croissante.

De 1990 à 1994, le feu a affecté 408 558 hectares. En 1991 seulement, 313 000 hectares de forêts ont été dévastés sur la Côte-Nord. Près de 16,2 millions de mètres cubes y ont été détruits.

Quant aux pertes occasionnées par les insectes, elles ont sérieusement diminué passant, dans le cas des résineux, de 1 258 000 hectares à 6000 hectares entre 1990 et 1994.

Saint-Germain libéré

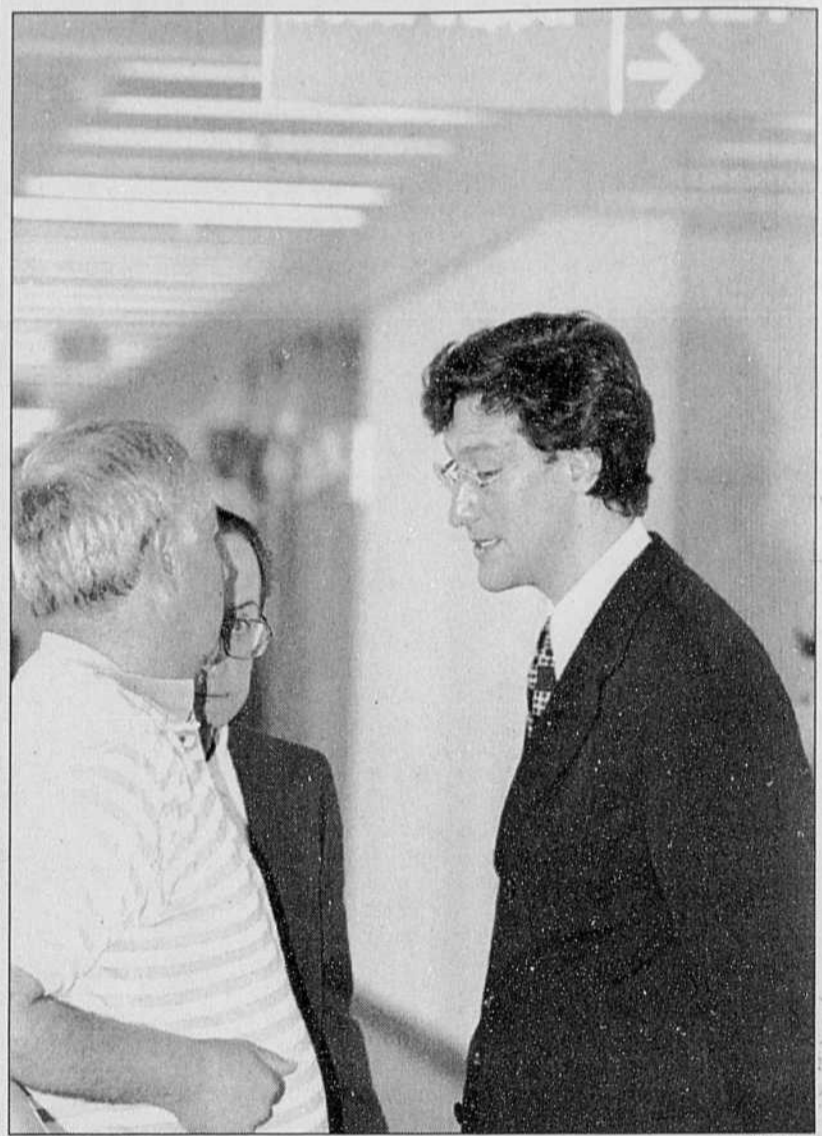


PHOTO PC

LE POLICIER Marc Saint-Germain, 28 ans, de la Sûreté du Québec, a été libéré sous caution hier, par un juge de la Cour d'Appel du Québec, après que ses avocats eurent déposé en son nom des requêtes qui seront plaidées le 3 juillet. Reconnu coupable de négligence criminelle ayant causé la mort de quatre de ses collègues policiers et condamné à six ans de pénitencier, à la suite d'un événement qui remonte au 27 octobre 1994, Saint-Germain a passé le dernier weekend en prison. Le 3 juillet, les avocats du policier se feront entendre sur une requête pour en appeler de la condamnation sur des motifs mixtes de droit et de faits; ils demanderont que la Cour surseoit à l'ordonnance d'interdiction de conduire prononcée contre leur client; et finalement, déposeront une requête pour permission d'en appeler sur la sentence prononcée par le juge Jean-Clair Beaulieu de la Cour supérieure. Sur la photo, un des avocats de Saint-Germain, M^e Eric Downs, s'entretient avec des membres de la famille du policier, à l'issue de l'audience d'hier.

Aspirant au statut de réfugié

Un Tunisien craint d'être privé d'une défense pleine et entière

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Les allégations des défenseurs d'un requérant au statut de réfugié originaire de Tunisie, en Cour fédérale du Canada, laissent entendre que leur client peut être privé de son «droit à une défense pleine et entière»; ils demandent en conséquence au tribunal une injonction qui aurait pour effet de stopper l'audition de la cause, laquelle se poursuit ce matin sous la présidence de M^e Stéphane Handfield et de M. Aimable Ndejuru, commissaires à la section du statut de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié).

Dans les documents consultés hier au greffe de la Cour fédérale, il est signalé que, dans les divers curriculum vitae versés en preuve à propos du témoin expert Khalid Duran, qui a témoigné la semaine dernière, il y a des «différences, modifications et/ou omissions particulièrement troublantes». M. Duran est rédacteur en chef de *TransState Islam*, revue trimestrielle paraissant depuis l'an dernier à Washington; il est appelé par M^e Norman Lemyre, de Justice Canada, à établir le rôle d'*Ennahada* (Renaissance) et des partisans de ce parti politique religieux interdit en Tunisie.

L'intimé, suivant les procédures prises en Cour fédérale, est le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC). Le ministère a en théorie jusqu'au 12 juillet pour produire un mémoire en réponse à la requête déposée le 12 juin par M^e René Girard et M^e Marie Paré, qui

représentent «X», Tunisien qui a admis avoir adhéré à *Ennahada*. Une ordonnance rendue par M^e Handfield empêche de dévoiler l'identité du requérant, dont la femme et trois enfants ont obtenu en mars le titre de réfugiés — un quatrième enfant, né à Montréal, est citoyen canadien.

Plusieurs facettes du déroulement de cette cause entendue par deux commissaires de la CISR poussent les défenseurs de «X» à s'inquiéter; ils allèguent par exemple que l'article 21 des règles de pratique n'a pas été respecté dans cette audition *de novo* (sur la modalité de transmission des nom, adresse et titre de compétence du témoin expert).

Dans une lettre adressée le 21 mai à la ministre Lucienne Robillard (Citoyenneté et Immigration), M^e Girard et M^e Paré affirmaient que des informations «prétendument protégées» touchant leur client «ont été communiquées illégalement et sans autorisation par un ou des agents désignés par vous afin de vous représenter auprès de la CISR» et que les bénéficiaires de ces informations transmises «le ou vers le 25 avril» seraient Khalid Duran (le témoin dont M^e Girard compte établir le manque d'impartialité) et Steven Emerson, auteur d'un film controversé diffusé sur la chaîne PBS, *Djihad in America*, dans lequel certains ont vu une somme de stéréotypes. Toujours selon cette lettre restée sans réponse, M^e Girard avance que «les personnes à qui l'information a été communiquée sont trop objectivement intéressées à nuire au requérant» pour qu'il soit permis de passer l'éponge.

La cote R sur Internet

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La cote R, cette nouvelle méthode de calcul qui permet de sélectionner les finissants de cégeps qui veulent s'inscrire à des programmes universitaires contingentés, dispose maintenant de son propre site Internet.

Un groupe de professeurs et d'étudiants du cégep de Rosemont, la «Coalition pour la rectification immédiate de la cote R», vient en effet de créer un site Internet sur le World Wide Web qui permettra de démontrer les effets pervers de la cote et de recevoir du courrier des étudiants de tout le Québec qui s'estiment lésés par cette nouvelle méthode de calcul.

Le site, situé à l'adresse «http://www.cam.org/~coter/», ne comporte pour le moment que des têtes de chapitre, et son contenu véritable devrait être installé dans les prochains jours.

La Coalition, surtout formée de représentants des cégeps de Rosemont et de Joliette, continue de recueillir des appuis à travers le Québec. Jeudi dernier, c'était l'Association des étudiants du cégep de Trois-Rivières qui décidait à son tour de dénoncer la nouvelle méthode de calcul.

La cote R est une méthode d'évaluation qui introduit un «indice de force de groupe» dans la note attribuée à un finissant de cégep, indice calculé à partir des résultats au secondaire des autres étudiants du groupe dans lequel ce finissant était inscrit. Autrement dit, le finissant de cégep doit porter le poids des groupes dans lesquels il était inscrit au secondaire.

Interrogée la semaine dernière à l'Assemblée nationale sur cette question, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a indiqué que, «si on constate que la cote R a des effets pervers, nous allons voir avec les principaux intéressés à corriger le tout».

La ministre a indiqué qu'elle déposerait à l'Assemblée nationale un «état de situation» lorsque les études du ministère seront terminées.

EN BREF

TRAN TRIEU QUAN: APPEL REPORTÉ

(Le Devoir) — La Cour vietnamienne a accepté hier de reporter à plus tard la cause en appel de M. Tran Trieu Quan en raison de son mauvais état de santé (diarrhées persistantes et violents maux de tête). Aucune précision n'a été indiquée toutefois concernant la future date de l'appel. Monsieur Tran est ce citoyen de Sainte-Foy emprisonné au Viêt-Nam depuis le 3 août 1994 et qui a été condamné à la prison à vie, le 24 janvier 1996, pour une fraude commerciale contre le Viêt-Nam qu'il n'a pas commise, comme le démontrait une enquête d'Interpol Canada, effectuée en juillet 1994, qui avait conclu «qu'il n'était qu'un bouc émissaire dans cette affaire».

UNE OFFRE BLINDÉE!

229\$ par mois*



GOLF CL 1996
LOCATION 2 ANS

Le programme Protection blindée comprend :

- l'entretien gratuit (même les changements d'huile)** ;
- une garantie pare-chocs à pare-chocs** ;
- l'assistance routière 24 heures par jour** ;
- la valeur de rachat garantie.

Ça vous laisse deux ans pour jouir pleinement et en toute sérénité du plaisir de conduire votre Golf.

Système d'alarme et verrouillage central • radio AM/FM cassette • direction assistée transmission manuelle 5 vitesses • moteur 1,8 litre.

* La mensualité ne s'applique qu'au modèle neuf Golf CL 2 portes 1996 à essence, groupe d'options Q.26, pour une location de 24 mois. D'autres termes sont aussi offerts. Un versement initial de 1 500 \$ ou un échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt remboursable de 275 \$ sont requis au moment de la transaction. Le transport est inclus. Préparation en sus. Limite de 40 000 kilomètres. Frais de 0,10 \$ le kilomètre additionnel. Sous réserve de l'approbation de crédit VCI. L'offre est valide pour une période limitée. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus.

** Entretien gratuit pendant 2 ans ou 40 000 kilomètres. L'offre comporte des restrictions.

Voir les concessionnaires participants pour tous les détails. Le modèle offert peut différer du modèle présenté. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers pour un véhicule à usage personnel et non commercial.



LES CONCESSIONNAIRES
VOLKSWAGEN

Auto Strasse 5905, ROUTE TRANSCANADIENNE ST-LAURENT 748-6961	Centre-Ville Volkswagen 324, RUE FEEL MONTRÉAL 846-1717	Chambly Automobiles 3334, BOUL. TASCHEREAU GREENFIELD PARK 671-7238	Automobiles André Rivest 839, RUE NOTRE-DAME REPERTIGNY 585-1700
Automobiles Autohaus 1855, AV. DOLLARD LAKELAND 364-2753	Nordest Volkswagen 10395, BOUL. PE-IX MONTRÉAL 325-3422	Châteauguay Volkswagen 20, BOUL. INDUSTRIEL CHÂTEAUGUAY 698-2261	Automobiles E. Lauzon 1384, BOUL. LABELLE BLAINVILLE 430-1460
Automobiles G.M.F. 3050, BOUL. ST-CHARLES KIRKLAND 694-1378	RIVE-SUD	Haut-Richelieu Volkswagen 370, RUE BERTHE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 359-4222	Automobiles Lafontaine 2031, BOUL. LABELLE ST-JEROME 438-4101
Automobiles Populair 5441, RUE ST-HUBERT MONTRÉAL 274-5471	Antilles Automobiles 649, CHEMIN LAROCQUE VALLEYFIELD 371-5563	Marcel Synnott Automobile 1200, RUE BOURGOGNE, CHAMBLY 658-6645	Automobiles Le Passant 125, RUE PRINCIPALE LACHUTE 476-9966
Automobiles Rimar 5500, BOUL. METROPOLITAIN E. ST-LEONARD 253-6888	Automobiles B. Duval 400, BOUL. ROLAND-THERREN LONGUEUIL 679-0890	Park Avenue Volkswagen 8805, BOUL. TASCHEREAU OUEST BROSSARD 656-4811	Butz Automobiles 421, BOUL. SAUVÉ ST-EUSTACHE 627-4466
Automobiles Stolz 13255, RUE SHEBBROOKE EST MONTRÉAL 542-6242	Automobiles Niquet 1905, BOUL. SIR-WILFRED-LAURIER RTE 116, ST-BASILE 653-1553	Volkswagen St-Hyacinthe 16070, RUE ST-LOUIS ST-HYACINTHE 773-9643	Joliette Volkswagen 1128, RUE PIETTE JOLIETTE 756-4515
Campbell & Cameron 4050, AV. VERDUN VERDUN 762-9777	Automobiles Sabric 125, RUE AMÉ-VALENT VALDREUIL 455-7941	RIVE-NORD	Volkswagen Mascouche 118, MONTÉE MASSON MASCOUCHE 474-2428
		Arbour Automobiles 700, BOUL. DES LAURENTIDES, LAKAL 343-3422	

LE DEVOIR MONTREAL

ROGER ROY
Horloger bijoutier
935, La Gauchetière Ouest
Montréal H3B 2M9
Siège social du CN
tél. : (514) 861-4489



Manifestation contre l'assurance-médicaments

Les aînés n'avalent pas la pilule

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Environ 500 aînés ont manifesté hier devant les bureaux du premier ministre Lucien Bouchard pour rappeler au gouvernement qu'ils en ont assez de jouer le rôle de souffre-douleur dans le dossier d'assurance-médicaments.

«La pilule ne passe pas», scandaient les aînés mécontents qui ont marché sous un soleil de plomb du square Berri jusqu'au siège social d'Hydro-Québec, boulevard René-Lévesque. Sous l'égide de la Coalition des aînés du Québec, les représentants d'une vingtaine d'associations de personnes âgées ont demandé au gouvernement de revoir le projet de loi 33 alors que, sur la colline parlementaire, on s'attend à ce que ledit projet soit adopté aujourd'hui même.

«Nous sommes d'accord avec le projet d'une assurance-médicaments, mais nous demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon de retourner faire ses devoirs», a expliqué l'une des coprésidentes de la Coalition, Gisèle Bérubé. En plus de dénoncer la rapidité avec laquelle on leur a demandé de composer dans le processus de consultation,

les aînés déplorent le fait qu'on exige des plus démunis — personnes âgées et assistés sociaux — de se serrer la ceinture encore davantage.

«Nous ne sommes pas certains des chiffres avancés par le ministre, a souligné Mme Bérubé. Que m'arrivera-t-il lorsque je me présenterai à la pharmacie avec une prescription?»

Selon les modalités annoncées récemment par le ministre Rochon à la suite des témoignages entendus en commission parlementaire, le niveau des primes sera fixé à un maximum de 175 \$ par personne et celui de la coassurance à 25 %, pour un plafond de 750 \$.

Faisant de l'accessibilité financière leur principal cheval de bataille, les aînés refusent ce plafond de 750 \$ qui représenterait une proportion encore trop élevée d'un revenu de 14 775 \$, par exemple, considéré par le gouvernement comme le seuil à partir duquel aucune exemption ne sera acceptée.

Les manifestants en ont profité pour remettre une pétition d'environ 5000 noms à une représentante du gouvernement Bouchard qui s'est montré le bout du nez alors que l'événement venait à peine de se terminer.

De concert avec la Coalition des aînés, la Coalition pour la survie des

programmes sociaux a également exprimé son total désaccord avec un projet de loi qui «met fin à la gratuité des médicaments pour les assistés sociaux». «Nous nous opposons au fait que le projet de loi soit injuste pour les prestataires de la Sécurité du revenu», a expliqué Denis Roy, porte-parole pour la Coalition qui regroupe une quarantaine d'organismes de la région métropolitaine.

Retenus par un agenda très chargé, les porte-parole de la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) brillaient par leur absence hier. Au bureau central de la Fédération, Martine Langlois a toutefois expliqué que les principales balises de la prise de position de la Fédération ont été exposées en commission parlementaire la semaine dernière.

À l'instar des autres associations, la FADOQ exige du gouvernement qu'il reporte son projet de loi, mais elle soulève le «manque d'information flagrant» dont les aînés sont victimes. «Certains sont convaincus que l'assurance couvre tous les médicaments alors qu'il y a une liste, d'autres ne connaissent pas les modalités de paiement de la prime, a précisé Mme Langlois. Nous demandons au ministre Rochon une consultation plus élargie de la population.»

Les piscines sont ouvertes



PHOTO JACQUES GRENIER

JONATHAN BROCHU a inauguré la piscine du quartier Saint-Michel hier. Les piscines extérieures de la Ville de Montréal seront ouvertes tous les jours de 11h30 à 19h. Il est maintenant possible d'apporter des chaises de plage pliantes sur le bord des piscines. Elles accueillent annuellement 2 millions de baigneurs. Les piscines intérieures demeureront aussi ouvertes pendant la période estivale.

Nouvelles coupes à Notre-Dame

Les employés se rebiffent

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les employés de l'hôpital Notre-Dame ont protesté hier contre l'impact des fermetures de lits récemment annoncées et promettent d'aller jusqu'au débrayage si de nouvelles coupes s'abattent sur leur institution.

Toute la journée, environ 200 employés ont occupé tout à tour les locaux du 6^e étage du pavillon Lachapelle pour manifester leur colère contre les compressions répétées qui frappent leur hôpital depuis maintenant trois ans.

«On se prépare à un affrontement pour l'automne. Et si on nous annonce de nouvelles compressions cette semaine, on convoque tout de suite une assemblée générale sur les heures de travail», a protesté hier Mme Jocelyne Fournier, présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'hôpital Notre-Dame.

Les syndicats ont rejeté catégoriquement la semaine dernière une proposition de l'employeur qui consistait à offrir une trêve dans les abolitions de postes d'ici mars 1997, en échange de dix journées de congé, avec et sans solde, et d'une renonciation à l'augmentation salariale de 1 % consentie par Québec. Par ce projet, intitulé OSES, la direction de l'hôpital espérait retrancher trois millions dans son budget sans couper de postes ni de services aux patients au cours des prochains mois.

Or, hier, les formulaires retournés à la direction ont confirmé l'échec cuisant de cette tentative. Selon un bilan effectué par la direction, seulement 10 % de l'ensemble des employés syndiqués et cadres ont signifié leur intention d'adhérer au projet

OSES. «On nous demandait de puiser dans nos propres poches. Et cela, même si l'on sait que des pertes d'emplois nous attendaient de toute façon», soutient la présidente du syndicat.

Mme Fortier a fait valoir en exemple la fermeture de quatre unités totalisant 170 lits de soins aigus et 34 lits de soins de longue durée, annoncée de façon définitive à la fin du mois de mai dernier par la direction.

De son côté, la direction de l'hôpital soutient que ces unités de soins sont fermées «dans les faits» depuis longtemps, mais de façon temporaire. Même si 500 lits ont été fermés depuis plusieurs années, les services aux patients n'ont pas été réduits, puisque les admissions ont augmenté de 10 % depuis trois ans, a soutenu hier M. Jacques Wilkins, directeur des communications.

Selon ce dernier, l'intention de l'hôpital était plutôt de maintenir le statut «temporaire» de ces fermetures, avec l'accord du syndicat, dans l'éventualité où la création du CHUM aurait pu permettre de rouvrir une centaine de lits. Selon la direction, c'est le syndicat qui a exigé que la fermeture devienne définitive pour appliquer la convention à la lettre.

Le rejet du projet OSES obligera donc l'hôpital à trouver une autre voie pour épargner trois millions. Tous les directeurs de département ont été appelés à présenter un projet de compressions pour chacun de leurs départements. Un plan sera préparé par le comité de Régie cette semaine, qui le présentera au conseil d'administration à la fin juin. Ce plan sera soumis à la consultation du personnel de l'hôpital tout le mois de juillet et en août.

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La CECM (Commission des écoles catholiques de Montréal) coupe dans tous ses services... sauf dans les sommes versées à l'Archevêché de Montréal pour l'animation pastorale.

Selon le MEMO, le parti d'Opposition au Conseil des commissaires de la CECM, ce poste budgétaire semble le seul qui soit en augmentation à la CECM, alors que la commission scolaire doit faire face à un manque à gagner de 17 millions \$ pour l'année prochaine, incluant une compression gouvernementale de 12 millions.

Après l'adoption des grandes orientations budgétaires il y a quelques semaines, le Conseil des commissaires de la CECM doit procéder demain soir, lors de sa dernière réunion avant

La CECM coupe... sauf dans l'animation pastorale

l'ajournement estival, à l'adoption du budget définitif pour 1996-1997.

Le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) a dénoncé hier le geste de la CECM, qui s'apprête demain soir à hausser de 21 000 \$ le budget versé à l'Archevêché, alors que tous les autres postes budgétaires semblent en réduction.

«On met dehors tous les techniciens de laboratoire en chimie et en physique, s'indigne Kenneth George du MEMO, mais on augmente les sommes versées à l'Archevêché.»

Une entente annuelle lie l'Archevêché de Montréal et les dix commissions scolaires se trouvant sur son territoire. Cette entente permet aux commissions scolaires d'obtenir les services d'animateurs de pastorale au secteur primaire, animateurs embauchés par l'Archevêché. Au secondaire,

ces animateurs sont plutôt des employés de la commission scolaire. Mais dans les deux cas les animateurs reçoivent un «mandat pastoral» de l'Archevêché. En 1993-1994, les commissions scolaires versaient 5,98 \$ par enfant identifié comme catholique à l'Archevêché pour l'animation pastorale. Cette somme a été haussée depuis trois ans, passant à 7 \$ par enfant l'année dernière, pour un total de 268 541 \$ à la CECM. La CECM pro-

pose de hausser cette somme à 7,50 \$ par enfant catholique l'année prochaine, pour un total de 290 025 \$.

Il est à noter que le ministère de l'Éducation verse à la CECM une subvention annuelle pour ce programme, subvention s'établissant l'année dernière à 99 448 \$, un montant maintenu au même niveau cette année par le ministère. Le MEMO entend présenter demain soir un amendement au budget afin de corriger cette situation.

EN BREF

CÉGEP AUTONOME DANS L'OUEST

La ministre de l'Éducation Pauline Marois a fait savoir hier que le nouvel établissement collégial de l'ouest de l'île de Montréal pourrait être rattaché à un cégep existant, mais elle croit toujours à l'existence d'un cégep autonome. La ministre Marois a déclaré à l'Assemblée nationale que le processus d'embauche du directeur général de ce nouveau cégep, le Cégep Gérard-Godin, était actuellement en marche, mais elle a demandé au conseil d'administration du cégep s'il pouvait «accélérer le processus en procédant par des ententes compte tenu que c'est long et c'est lourd de mettre en place un nouveau cégep». Tout en estimant possibles de telles ententes, la ministre ajoute que «nous croyons (toujours) à l'implantation d'un cégep dans l'ouest de l'île de Montréal, un cégep francophone».

branchements prévus pour toute l'année 1996. Bell prévoit brancher 94 000 lignes dans l'île de Montréal, 28 000 sur la rue-sud ainsi que 21 000 dans le secteur de Laval et ses environs.

BRANCHEMENTS DE BELL

(PC) — Au Québec, Bell Canada prévoit brancher sur son territoire 250 000 lignes téléphoniques durant la période annuelle des déménagements entourant le 1^{er} juillet. Cela représentera plus de 36 % des



COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros
100% coton ou 100% soie
Régulier 700,00\$
pour seulement 299,00\$
le costume
À votre service depuis 15 ans
1118, rue Sainte-Catherine O.,
Suite 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636
Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
Samedi de 10h à 16h
Tous les soirs après 18h
sur rendez-vous seulement

EN BREF

SUS À LA TERRASSE

(Le Devoir) — Des résidents riverains du square Saint-Louis ont protesté hier avec véhémence contre l'aménagement d'une petite terrasse au restaurant «Carré Saint-Louis», situé à l'intersection de la rue Saint-Denis et du parc. Une vingtaine de résidents accusent le propriétaire des lieux, John Kanellopoulos, de procéder à «l'ouverture d'un bar sous le déguisement de travaux de rénovation», sur une rue résidentielle de surcroît. Les citoyens déplorent en outre le fait que M. Kanellopoulos ait aménagé sa terrasse sans avoir obtenu au préalable un permis de la Ville de Montréal. «Cette terrasse est illégale», accuse Bruno Joyal, qui demande à la Ville de la faire démolir. La demande de permis du restaurant «Carré Saint-Louis» est encore à l'étude au Service des permis et inspections. M. Kanellopoulos reconnaît avoir aménagé sa terrasse avant d'obtenir l'autorisation de la Ville. Il souligne cependant que la terrasse n'est toujours pas ouverte au public, et qu'il prévoit y installer au maximum une douzaine de tables, point à

LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DU XX^e SIÈCLE
À l'usage des collèges et des cégeps Littérature québécoise du XX^e siècle
Cet ouvrage constitue une introduction à la littérature québécoise du XX^e siècle, à partir des textes littéraires eux-mêmes. Il s'adresse principalement aux professeurs et aux étudiants des cégeps et des collèges du Québec. Plus largement, les personnes intéressées par le sujet y trouveront une centaine de textes représentatifs: poèmes, chansons, extraits de récits, d'essais ou de pièces de théâtre, et textes d'humour. L'une des particularités de cette anthologie est de proposer des textes relativement courts et corrigés en eux-mêmes. Globalement l'ouvrage adopte l'ordre chronologique, mais il rend compte également des caractéristiques thématiques et formelles des œuvres. Outre des introductions substantielles dans chaque partie, il contient des notices biographiques et des pistes de lecture qui favorisent la compréhension des textes littéraires. En faisant découvrir les œuvres et les auteurs québécois, cette anthologie fait bien apparaître, sur un siècle, la pluralité des voix, des formes et des enjeux de la littérature québécoise.
Luc Bonviver
Max Roy
GUÉRIEN
Montréal (Québec) H3T 2G2 Canada
Téléphone: (514) 942-0800
Télécopieur: (514) 942-0803
• ISBN 2-7601-4295-7 (199 pages)

Camps D'été
je choisis la «Grande Aventure... en Anglais!»
CAMP D'IMMERSION TOTALE EN ANGLAIS
POUR LES JEUNES DE 7 À 16 ANS AU LAC KÉNOGAMI
245 av. Riverin # 120, Chicoutimi (Québec) G7H 4R6
ANGLIAN
(418) 693-0343 L'ÉCOLE DE LANGUES 1-800-Anglian

VIVRE LA GRANDE AVENTURE AU COLLÈGE D'ALFRED
en français d'abord!
Un camp agro-alimentaire et environnemental où tu découvriras le monde extraordinaire de la nature en prenant soin des animaux en participant à la traite des vaches en cultivant un jardin en t'initiant à l'ornithologie
Inscrivez-vous entre le 10 et le 21 juin et vous recevrez gratuitement notre T-shirt.
Pour plus d'informations : (613) 679-2426

Anglais langue seconde
Programmes d'immersion - Été 1996
Pour garçons et filles de 14 à 17 ans et pour adultes de tout âge...
Programme pour jeunes
Sessions de trois semaines
Du 23 juin au 13 juillet
Du 14 juillet au 3 août
• Beau campus au cœur de l'Estrie
• Programme établi depuis 17 ans
• Cours et activités en anglais
• Résidences modernes
• Sessions axées sur le développement de la communication orale
Programme pour adultes
Sessions de six jours
30 juin au 5 juillet
7-12 juillet
14-19 juillet
Champlain Regional College
Lennoxville (Qc)
J1M 2A1
Tél: (819) 564-3684
Télécopieur: (819) 564-5171

Pour réservation publicitaire
985-3322

LE DEVOIR

POLITIQUE

Marché International
Multimédia
DU 27 AU 29 JUIN 1996
Info : (514) 849-1612

L'affaire Bertrand

Québec gagne une première manche

Le juge Pidgeon accepte d'entendre l'argument basé sur la langue d'adoption de la Constitution de 1982

ANDRÉ BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Quand le Parlement britannique a adopté le *Canada Act* permettant le rapatriement de la Constitution au Canada, en 1982, il avait ordonné au gouvernement canadien et aux législatures provinciales de ratifier la Loi fondamentale du Canada dans les deux langues officielles, le français et l'anglais, afin que les deux textes aient force de loi égale.

Quatorze ans plus tard, le texte français n'a toujours pas fait l'objet d'une adoption par Ottawa et les provinces, avec le résultat que la Constitution de 1982 serait inopérante.

Il en découlerait donc que la requête de l'avocat Guy Bertrand visant à invalider toute déclaration unilatérale d'indépendance par le Québec serait alors nulle et non avenue.

Voilà ce que l'un des procureurs du gouvernement québécois, M'

Réal Forest, a expliqué hier devant la Cour supérieure, après que le juge Robert Pidgeon eut accepté un amendement (basé sur l'absence de la constitution de 1982) à la requête en irrecevabilité de la poursuite de M' Bertrand contre le gouvernement souverainiste.

Les audiences, suspendues depuis le 17 mai, ont repris hier au palais de justice de Québec et elles devraient durer encore jusqu'à demain, estime-t-on.

Du côté du gouvernement fédéral, l'avocat Pierre Bienvenue a vainement tenté de convaincre le juge que le temps de soumettre un tel amendement était inapproprié.

Il a rappelé que le gouvernement fédéral a fait traduire les textes constitutionnels en français et qu'ils sont prêts depuis décembre 1990. Il était également prévu que les versions françaises produites par le comité de traduction feraient l'objet de consultations avec les provinces.

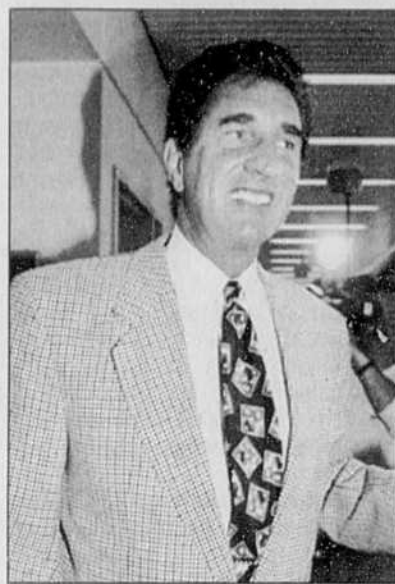
Mais, a expliqué M' Bienvenue, «en raison des circonstances inhabituelles du moment, ces consultations n'ont pas eu lieu».

Le procureur d'Ottawa a dit que le gouvernement canadien prend cette situation au sérieux et que le débat soulevé par Québec «n'est qu'une manœuvre de diversion pour détourner l'attention des questions soulevées à l'origine par la requête en irrecevabilité présentée par le Québec».

Conséquences extrêmement graves

M' Forest a répliqué que le gouvernement fédéral n'indique en aucun moment qu'il entend consulter les provinces et que rien n'est prévu non plus pour que l'adoption de futurs amendements constitutionnels se fasse dans les deux langues.

M' Bienvenue a affirmé que le non-respect de cette obligation d'adoption d'une version française des textes constitutionnels «ne lie



L'avocat Guy Bertrand

nullement la validité d'une partie de la Constitution».

L'avocat d'Ottawa a servi une

mise en garde contre toute conclusion favorable à la thèse du Québec selon laquelle l'absence de l'une des deux langues officielles rend la Constitution inopérante, en tout ou en partie.

«Les conséquences seraient extrêmement graves, a-t-il affirmé au tribunal. Une telle conclusion aurait pour effet de créer un vide constitutionnel. Par exemple, si la Loi constitutionnelle de 1867 était déclarée invalide, toutes les institutions législatives et exécutives, comme l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec, perdraient le fondement constitutionnel de leurs pouvoirs», a fait valoir M' Bienvenue.

M' Forest a rétorqué que l'obligation faite par Londres en 1982 n'est pas la traduction d'un texte officiel mais plutôt le changement de l'ordre juridique canadien unilingue en un ordre bilingue.

«C'est ce que voulait le Parlement impérial en adoptant le *Canada Act*, a-t-il expliqué. Peut-on

s'imaginer un instant que le texte officiel de la Constitution canadienne soit en français seulement? Croyez-vous que les premiers ministres des autres provinces auraient accepté que ça serve de base aux lois fondamentales du pays? Ce traitement (accordé au français) est tout simplement non conforme à l'esprit de la Constitution de 1982», a ajouté M' Forest.

«Simpliste et farfelu»

M' Bertrand est intervenu brièvement hier pour indiquer qu'il ne s'opposait pas à cet amendement du gouvernement du Québec.

L'avocat de Québec qualifie cependant l'argumentation du gouvernement québécois de «simpliste, absurde et farfelu».

Ce qui n'a pas empêché le juge Pidgeon de donner raison aux procureurs du gouvernement du Québec à ce chapitre et d'accorder l'amendement à sa requête principale en y ajoutant le volet linguistique.

Bourassa hospitalisé

PRESSE CANADIENNE

L'ancien premier ministre libéral Robert Bourassa est hospitalisé à l'hôpital Notre-Dame, depuis jeudi dernier, parce qu'il éprouvait des étourdissements.

Les médecins soupçonnent une labyrinthite, une maladie qui occasionne des problèmes d'équilibre.

Pour confirmer le tout, M. Bourassa devra passer une batterie de tests, ce qui pourrait prendre jusqu'à une semaine, indiquait hier Jean Wilkins, directeur des communications à l'hôpital Notre-Dame de Montréal. «Il passe des examens comme on passe des examens aux personnes qui ont

des étourdissements», a simplement confirmé M. Wilkins. «Tout est sous contrôle.»

L'ex-premier ministre a été hospitalisé par son médecin traitant, le Dr Michel Emond. M. Wilkins ne pouvait dire si cette maladie était grave, ne s'étant pas encore entretenu avec un médecin spécialiste, un oto-rhino-laryngologiste dans un tel cas (une labyrinthite touche l'oreille). Les divers tests que doit subir M. Bourassa sont plutôt destinés à s'assurer que d'autres problèmes de santé, dont ceux dont a déjà souffert l'ex-premier ministre, ne sont pas la cause de ces maux.

La fin des compressions en éducation est proche, soutient Bouchard

Le gouvernement force l'adoption du projet de loi qui impose des réductions de 100 millions aux commissions scolaires

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Sans annoncer comme tel la fin des compressions budgétaires en éducation, après une ponction de l'ordre de 600 millions cette année, le premier ministre Lucien Bouchard a indiqué hier que le secteur de l'éducation aurait droit bientôt à un certain répit.

«Les coupures en éducation, je dis pas que c'est fini totalement, a-t-il déclaré en entrevue au réseau TVA. Mais je pense que ce qu'on a prélevé, c'est assez. Globalement, il n'y a pas beaucoup de gras à l'éducation, actuellement. Et en plus, il faut faire la réforme.»

Dans cette entrevue donnée à Jean-Luc Monclair, M. Bouchard a cependant déclaré que «l'année prochaine reste une année difficile» au plan de l'équilibre des finances publiques en général avec pour objectif la réduction à zéro du déficit budgétaire du Québec au tournant du millénaire.

Dans le secteur de l'éducation, M. Bouchard a rappelé que c'est à l'automne que, à la suite des états généraux, une réforme sera proposée. Il a mentionné que des changements seront apportés notamment dans le domaine de la formation professionnelle ou l'apprentissage des métiers. Il s'est prononcé en faveur de passerelles entre l'école et l'usine en soulignant que 30 000 à 40 000 emplois ne trouvent pas preneurs au Québec à cause d'un manque de candidats.

Ces propos faisaient suite, en mati-

ère, à l'adoption du principe du projet de loi 37. Ce projet de loi, qui devrait être adopté aujourd'hui à la suite d'un bâillon imposé par le gouvernement à l'opposition, donne à la ministre de l'Éducation le pouvoir d'imposer aux commissions scolaires des compressions de 100 millions qui auraient dû normalement être déterminées par entente avec le syndicat.

Bâillon

Le gouvernement pourrait également forcer, avec sa majorité en Chambre par l'imposition d'un bâillon, l'adoption des projets de loi suivants:

- projet de loi 33 créant le régime d'assurance-médicaments que bloquent les libéraux en commission parlementaire, en écho aux nombreuses inquiétudes soulevées par ce projet de loi qui fera épargner 200 millions au trésor public cette année en reportant ce coût principalement sur les personnes âgées, tout en permettant de couvrir un million de personnes non assurées pour les médicaments;
- projet de loi 20 modifiant le régime de l'aide juridique, bloqué en commission parlementaire, qui rend accessible à 650 000 Québécois de plus l'aide juridique, moyennant une contribution de l'usager variant de 100 à 800 \$;
- projet de loi 32 sur le ministère du Revenu, qui donnera le pouvoir au fisc d'aller fouiller dans les renseignements personnels appartenant à n'importe quel des 1200 ministères, organismes publics ou municipalités du Québec, pour repérer des personnes

susceptibles de cacher des revenus à l'impôt;

■ projet de loi 116 sur les services de santé;

■ projet de loi 11 sur les services de garde.

Il est possible que le projet de loi 133 sur les tribunaux administratifs soit reporté à l'automne de même que le projet de loi 135 sur la fiscalité municipale.

Mme Marois a eu droit à un barrage de questions et attaques en règle de l'opposition libérale, hier, au sujet du projet de loi 37.

La ministre a expliqué que les parties étaient parvenues à s'entendre sur une compression de l'ordre de 85 millions, mais qu'un accord semblait impossible sur le reste des 15 millions. Mme Marois a donc proposé un règlement qui a été accepté par la CEQ mais pas par la Fédération des commissions scolaires (FCSQ). Le projet de loi a pour effet de permettre à Mme Marois d'imposer ce règlement.

Le chef libéral Daniel Johnson a estimé que, ce faisant, le gouvernement imposait une tutelle à son partenaire patronal dans le domaine de l'éducation. La FCSQ estime que cette façon de procéder «porte sérieusement atteinte» à son «droit fondamental» de représenter les commissions scolaires au comité de négociations. Ce projet de loi «rompt l'équilibre entre les parties négociantes en favorisant nettement la partie syndicale», ajoute la FCSQ. Cela risque «d'affaiblir son principal partenaire».

Le premier ministre a toutefois soutenu Mme Marois en disant qu'il

«fallait bien que quelqu'un tranche la question, c'est ce qu'elle a dû faire et elle le fait correctement».

En entrevue à TVA, M. Bouchard a répété qu'il «n'y a rien de plus important qu'un gouvernement peut faire que de se préoccuper de l'éducation. Parce que l'éducation, c'est préparer l'avenir, façonner la société.»

Mais il a rappelé que le Québec maintenait un niveau de dépenses en éducation par rapport au PIB supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

Il a admis que «l'état de grâce» dont il jouissait depuis son arrivée au pouvoir en janvier «va faire place à des jugements plus critiques, à des réactions d'impatience».

Mais il affirme qu'il fait tout pour résister aux lobbies, tout en restant réceptif aux revendications légitimes.

«Je bande ma volonté pour résister aux lobbies, dit-il. Au pouvoir, on est assujéti à toutes sortes de pressions. Vous ne pouvez pas céder à ces pressions-là.» Il ajoute que c'est parce que les gouvernements précédents ont cédé trop souvent à ces pressions que les finances du Québec sont dans un piètre état aujourd'hui.

Résister aux pressions, «c'est la partie la plus dure» de son poste de premier ministre dont, admet-il, il fait toujours son apprentissage «qui n'est pas terminé».

Il a appris, cependant, que «louveoyer en politique, c'est toujours un erreur». Il dit ne jamais chercher à louvoyer. «S'il nous arrive de louvoyer, c'est parce qu'on n'a pas osé faire les vraies choses».

EN BREF

LOBBYING INTENSIF DES FEMMES

Ottawa (PC) — Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a affirmé lundi avoir remporté une victoire partielle après sa journée annuelle de lobbying sur la colline parlementaire, bien qu'il soit parti les mains vides.

«La porte n'est absolument pas fermée sur un certain nombre de questions auxquelles nous tenions comme, par exemple, les services, les garderies, et ainsi de suite», a déclaré la nouvelle présidente Joan Grant-Cummings.

«Nous avons commencé à convaincre le gouvernement libéral.» Néanmoins, le gouvernement n'a pas promis de budget de 50 millions pour lutter contre la violence faite aux femmes ou pour l'instauration d'un programme national de garderies — deux demandes clés parmi les 15 présentées par le comité. Il n'a pas non plus accepté de maintenir l'universalité du système de pension, de laisser tomber le droit de 975 \$ pour les immigrants reçus, ou de changer la législation relative à l'immigration qui interdit l'entrée au pays à certaines personnes handicapées ou malades qui constitueraient un fardeau pour le système de santé. Plus de 200 membres du comité ont rencontré une trentaine de députés libéraux, dont sept ministres. Elles se sont aussi entretenues avec des députés du Bloc québécois et du NPD.

L'AIDE CANADIENNE AUX PAUVRES BAISSÉ

Paris (PC) — À cause des compressions budgétaires effectuées pour réduire le déficit, l'effort financier fait par le gouvernement canadien pour aider les pays pauvres vient d'atteindre son plus bas niveau en près de 30 ans. Un rapport de l'OCDE dévoilé hier à Paris indique que l'aide publique au développement (APD) a baissé de 7 % l'an dernier au Canada. Elle se chiffrait à 2,1 milliards \$US, ce qui représente 0,39 % du Produit national brut (PNB). Cette proportion n'a cessé de diminuer ces dernières années, glissant à 0,45 % en 1993 et à 0,43 en 1994. On a toutefois battu un record l'an dernier: l'effort canadien en regard de sa richesse n'avait pas été aussi faible depuis 1969.

Parce que la plupart des pays ont été moins généreux, le Canada demeure quand même dans la bonne moyenne. Ensemble, les 21 membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont investi l'an dernier 0,27 % de leur PNB à leurs programmes d'aide. C'est le taux le plus faible enregistré depuis l'adoption par les Nations unies en 1979 d'un objectif de 0,7 %.

À ce chapitre, le Canada se situait l'an dernier au sixième rang, derrière le Danemark (0,97 % du PNB), la Suède (0,89 %) la Norvège (0,87 %) et la France (0,55 %). Les États-Unis se classent au dernier rang.

Loi américaine contre le commerce avec Cuba

Le Canada riposte sur deux fronts

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Estimant qu'il n'a «pas le choix» de combattre ses dispositions «tout à fait inacceptables», le Canada a décidé de répliquer de manière concrète à la loi américaine Helms-Burton, qui permet l'application de sanctions contre certaines entreprises étrangères commerçant avec Cuba.

Le gouvernement fédéral a ainsi annoncé hier qu'il fera adopter à l'automne un projet de loi visant à modifier l'actuelle Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères afin, notamment, d'autoriser les entreprises canadiennes poursuivies aux États-Unis à poursuivre elles-mêmes les entreprises américaines au Canada. En plus de cette protection juridique, Ottawa contestera la loi elle-même en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain.

«La loi Helms-Burton viole le droit international et va à l'encontre de l'ALENA. Elle crée un dangereux précédent du fait qu'elle tente de dire aux pays du monde avec qui ils peuvent et ne peuvent pas entretenir des liens commerciaux. Elle nuit aux investissements internationaux et ne fait rien pour encourager la libéralisation du commerce», a expliqué hier le ministre du Commerce international, Art Eggleton, au moment d'annoncer les contre-mesures élaborées par le Canada.

Selon le ministre, en promulguant la loi, «les États-Unis se trouvent à viser leur ennemi mais à tirer sur leurs amis».

La riposte canadienne a été rendue publique le jour même où Washington publiait les directives entourant l'application d'une partie de la loi, le «Titre IV», qui prévoit l'interdiction d'entrée aux États-Unis des dirigeants d'entreprises qui ont investi dans des biens ou exploité des équipements ayant appartenu à des Américains avant d'être expropriés par le régime de Fidel Castro.

Une autre disposition de la loi, promulguée en

février dernier en guise de représailles après que deux avions civils eurent été abattus par la chasse cubaine, le «Titre III», stipule pour sa part que les ressortissants américains ont le droit d'intenter des poursuites devant les tribunaux des États-Unis contre toute entreprise étrangère se livrant au «trafic» des biens expropriés en question. Le président Bill Clinton a toutefois jusqu'au 15 juillet pour décider de suspendre ou non l'application de cette clause, raison qu'invoque Ottawa pour ne pas agir avant l'automne.

«Nous poursuivons les pressions sur l'administration Clinton», a indiqué le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy.

En substance, les modifications législatives proposées par Ottawa auront pour effet de mettre en place une procédure de «blocage» déclarant que les jugements rendus en vertu de «lois étrangères répréhensibles» ne seront ni exécutés ni reconnus au Canada; de donner aux Canadiens le droit de récupérer, auprès d'entreprises américaines impliquées dans une poursuite et possédant des actifs au Canada, toute somme versée en vertu de jugements étrangers; d'augmenter les peines im-

sées aux entreprises canadiennes qui respectent les lois étrangères répréhensibles.

M. Eggleton a par ailleurs annoncé la tenue de consultations avec les États-Unis, première étape du processus devant mener à la convocation de la Commission ministérielle de l'ALENA et, éventuellement, à la mise sur pied d'un groupe spécial chargé de régler le différend. Parallèlement, il poursuivra son lobbying international afin de raffermir le mouvement d'opposition à Helms-Burton; déjà, le Mexique, l'Union européenne et les membres de l'Organisation des États américains se sont massivement prononcés en faveur d'un retrait de la loi, mais Washington est demeuré intraitable. Ottawa espère, avec ses mesures, déclencher une «réaction en chaîne» à l'échelle du monde industrialisé.

Selon M. Axworthy, l'opposition du Canada est fondée sur «un principe», la libéralisation du commerce, que les États-Unis eux-mêmes «défendent vigoureusement depuis 50 ans». Il s'agit en outre, a dit M. Eggleton, d'offrir un cadre destiné à «protéger la souveraineté canadienne».

Les contre-mesures, a ajouté ce dernier, «dissuaderont les Américains, nous l'espérons, d'aller plus loin. Le fait de mettre ces changements législatifs en vigueur devrait amener les Américains à y penser à deux fois avant d'intenter un recours judiciaire contre des entreprises canadiennes.»

À ce jour, au Canada, seule l'entreprise minière Sherritt International, de Toronto, a reçu un avis de Washington en vertu de la loi Helms-Burton. Plus de 650 plaintes totalisant au-delà de 2 milliards \$CAN auraient toutefois été déposées auprès du gouvernement américain.

Avez-vous déjà planifié vos vacances ?

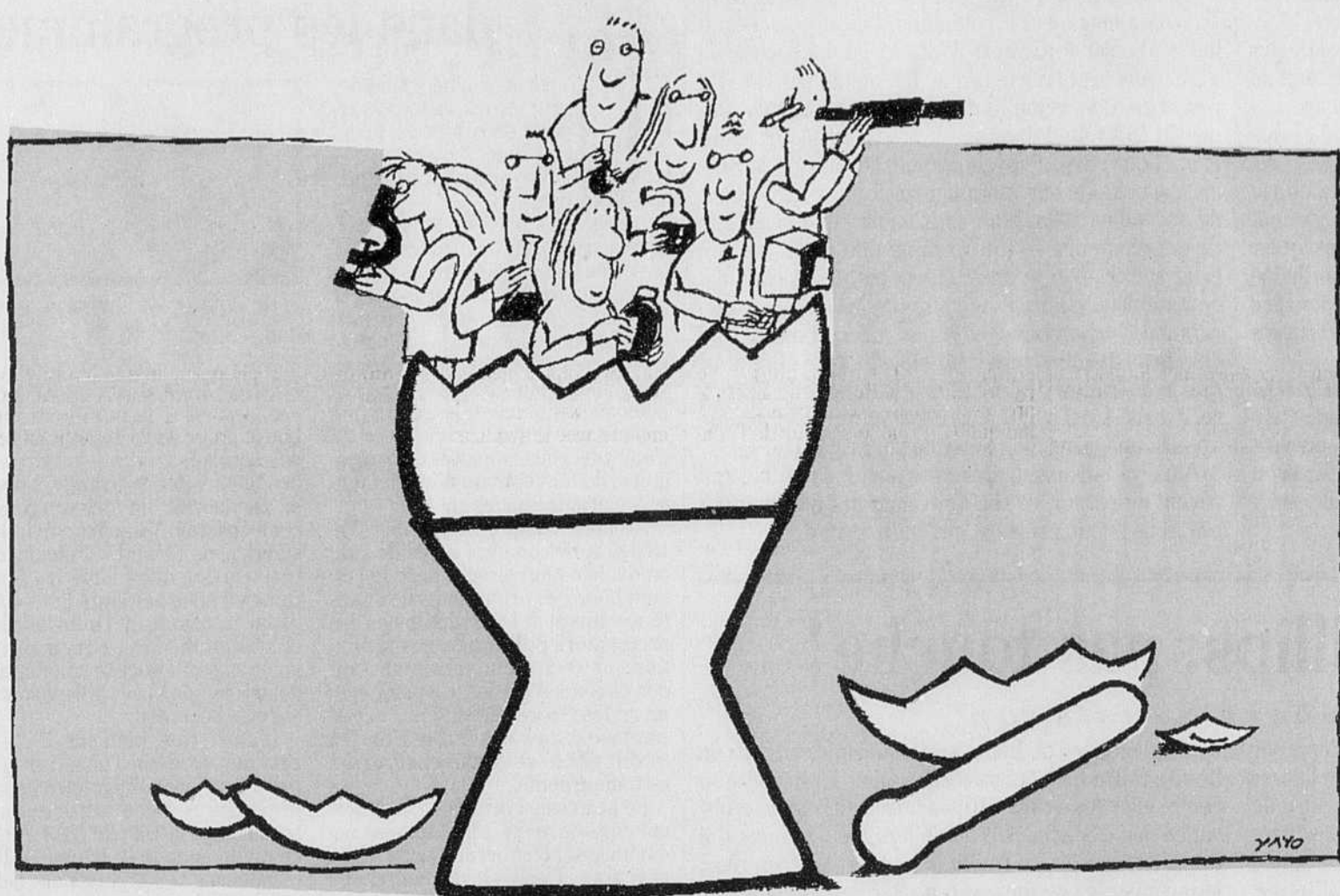
Prévoyez-vous déménager cet été ?

Avisez-nous de vos projets dès maintenant au (514) 985-3355 ou au 1-800-463-7559

Faites-nous savoir les dates immédiatement afin que nous puissions cesser la livraison de votre journal et la reprendre aux dates de votre choix.

LE DEVOIR Le quotidien des gens actifs

Au Québec, on croit à la création d'emplois!



La contribution économique et scientifique des fabricants de médicaments d'origine : un gage d'avenir pour tout le Québec.

Les sociétés pharmaceutiques novatrices ont créé des emplois, investi dans des installations et sont devenues depuis 1987, les principaux bailleurs de fonds de la recherche biomédicale au Québec. En effet, plus de la moitié des chercheurs de l'industrie pharmaceutique canadienne novatrice travaillent au Québec.

Certains prétendent que les médicaments d'origine coûtent plus cher que les copies et proposent leur substitution pour économiser à court terme. Ils passent cependant sous silence l'apport à long terme de l'industrie pharmaceutique novatrice au Québec :

- Plus de 6 100 emplois directs et 3 600 emplois indirects
- 1,9 milliard de \$ de retombées directes et indirectes

- Cinq des plus grands centres de recherche au Canada
- Près de 240 millions de \$, en 1994 seulement, en recherche biomédicale
- Plus de 650 millions de \$, depuis 1987, en installations et équipement
- La découverte de traitements contre l'hypertension, l'ostéoporose, l'hypercholestérolémie et bien d'autres.

Le Québec investit dans son avenir en favorisant la croissance à long terme de l'industrie pharmaceutique novatrice. Contrairement aux copies, les découvertes de nos chercheurs qui seront brevetées et commercialisées à l'échelle mondiale demeurent un gage pour la santé et l'économie de tous les Québécois et Québécoises.



MERCK FROSST
Merck Frosst Canada Inc., Kirkland, Québec

UN MESSAGE D'UNE DES 63 SOCIÉTÉS MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU MÉDICAMENT QUI OEUVRENT AU QUÉBEC.

É D I T O R I A L

Le dilemme russe

François Brousseau

C'est en se bouchant le nez que la plupart des Russes auront voté dimanche, lors de la première élection présidentielle libre de l'histoire de ce pays. C'est sans doute de cette façon qu'ils voteront également, dans deux ou trois semaines, pour décider qui, de Boris Eltsine ou de Guennadi Ziouganov, dirigera les destinées de la Russie au cours des cinq prochaines années.

Le vote négatif, ou «vote centre», n'est pas un signe de la meilleure des santés démocratiques. Quand on sait ce que représente aujourd'hui l'alternative russe du deuxième tour qui se profile — la direction erratique d'un démocrate à temps partiel pour qui le vote n'est qu'une formalité plébiscitaire; ou bien celle d'un communiste non repent, représentant authentique de l'ancienne nomenklatura —, on imagine le désarroi des libéraux et des démocrates idéalistes.

Et pourtant, il ne s'agit pas là d'une exclusivité russe. Beaucoup d'électeurs de nos démocraties «assises», confirmées, ont déjà expérimenté le désagréable sentiment de ne savoir pour qui voter et de finalement se décider, sans enthousiasme, en faveur de celui qu'ils détestent le moins. Par ailleurs, le désenchantement démocratique, dont on a tant parlé au sujet de la Russie — qui voit la politique s'éloigner des problèmes concrets des gens, et les gens ordinaires s'éloigner des urnes comme moyen de régler ces problèmes —, n'est pas inconnu à l'ouest de l'Oural, de la Vistule ou de l'Oder-Neisse. Même sur les bords du Saint-Laurent, ce n'est pas toujours évident...

Malgré toutes les bassesses auxquelles la campagne électorale a donné lieu, malgré le choix entre la peste et le choléra qui semble se présenter aux électeurs (ainsi, par voie de conséquence, qu'au reste du monde), l'événement russe de ces derniers jours reste considérable. Il ne devrait pas être négligé par des Occidentaux facilement enclins au dédain et au paternalisme face à ces démocraties balbutiantes.

Après tout, la terre des Pierre le Grand et des Ivan le Terrible est sur le point de choisir ses prochains dirigeants par la voie des urnes. La chose reste en soi extraordinaire, même si elle ne garantit pas — loin de là — des lendemains démocratiques. Le peu de disposition, tant du côté de Boris Eltsine que de celui de Guennadi Ziouganov, à reconnaître même l'éventualité d'une défaite, avait ces derniers jours des accents inquiétants.

Le fait est que la démocratie électorale formelle peut accoucher de monstres. Un Guennadi Ziouganov passé par les urnes reste un Guennadi Ziouganov, qui veut renationaliser l'économie, recomposer d'une façon ou d'une autre l'Union soviétique, blâmer le monde entier et les Juifs pour tout ce qui ne va pas chez lui.

Mais tout de même, le vote de dimanche a eu lieu. Malgré les violences de la campagne, le scrutin lui-même s'est déroulé dans le plus grand calme. Le taux de participation — largement plus de la moitié des électeurs — a dépassé celui de nombre de nos «démocraties supérieures», y compris l'américaine.

Les analyses qui avaient cours dimanche soir et hier matin faisaient écho au bon score (quelque 15 %) du troisième larron, le général à la retraite Alexandre Lebed, «Monsieur Loi et Ordre». Elles tournaient autour de la question de savoir comment il allait «dire aux siens» de se comporter le jour du second tour. Mais la question est académique, car le bon général ne «contrôle» pas ses troupes. Il a beau dire ce qu'il voudra, une large portion de son électorat se répartira entre les deux finalistes sans tenir compte de ses remarques.

Pour le meilleur ou pour le pire, une bonne partie de l'électorat russe paraît aujourd'hui incontrôlable, et il n'est pas totalement assuré, malgré les très fortes pressions intérieures (parti pris manifeste des grands médias électroniques en faveur de Boris Eltsine) et extérieures (Eltsine, le «bon» candidat selon toutes les chancelleries), qu'il ne

surprendra pas au deuxième tour. Un peu comme les Israéliens, le mois dernier, quand ils ont fait un immense pied de nez à la communauté internationale qui lui indiquait avec insistance le droit chemin.

Un mot sur les «marginiaux» de cette élection. Tout bon Occidental conséquent trouvera regrettable le score de Grigori Yavlinski, l'unique «vrai» libéral dans tout ce jeu, qui ne fait même pas 8 %. En revanche, il se réjouira de la chute de Vladimir Jirinovski (6 %), le démagogue raciste, le néo-impérialiste éhonté qu'on voyait comme l'avenir de la Russie à la suite de son étonnant succès aux législatives de décembre 1993. Mais sans oublier que beaucoup de ses électeurs — tout comme une partie de son programme — sont directement passés au candidat communiste. Enfin, il ne comprendra pas pourquoi Mikhaïl Gorbatchev (0,5 % des voix), l'homme qui changea l'histoire, rendit possible ce vote libre ainsi que la libération des peuples prisonniers de l'Empire, est allé ainsi s'humilier, espérant ressusciter une bonne étoile sans doute éteinte pour toujours.

Ainsi va la Russie, entre ses anciens maîtres qui rêvent de retour, et ses nouveaux qui n'entendent pas, sous aucun prétexte, céder du terrain.

Entre la peste
et le choléra,
la démocratie
avance.

Square Phillips: pas touche!

Jean-Robert Sansfaçon

Il y a deux raisons évidentes pour s'opposer au projet du maire de Montréal de laisser l'entreprise privée construire un parc de stationnement de 300 unités sous le square Phillips, cette petite place publique située devant l'immeuble de La Baie, rue Sainte-Catherine. La première, c'est que Montréal a nullement besoin d'un tel parc de stationnement au centre-ville et n'en aura pas besoin dans un avenir prévisible. Tout l'espace payant déjà disponible dans le secteur n'est pas occupé à sa pleine capacité, et il le serait, que la solution à d'éventuels problèmes d'achalandage ne devrait être d'ajouter de nouvelles places. Le stationnement au cœur d'une grande ville est un cas type de service dont l'offre crée sa propre demande: en réduire le prix pour les usagers ou en accroître l'accessibilité à prix égal et voilà que la demande s'engouffre automatiquement dans le service offert. Or, s'il est une chose à ne pas faire au centre-ville de Montréal, c'est précisément de faciliter le stationnement des voitures particulières au delà d'une limite déjà atteinte. Si Montréal veut accueillir plus de visiteurs en son centre sans devenir invivable, c'est aux extrémités des lignes de métro qu'il faut aménager les places de stationnement, pas au square Phillips.

La seconde raison pour réagir au projet du maire et de ses nouveaux «partenaires» est tout aussi importante: le square Phillips a besoin d'être rafraîchi, certes, mais pas en lui imposant le stress permanent

d'un «plancher» de béton sur lequel aucun arbre de bonne taille ne pourra s'enraciner. L'air vicié du centre-ville rend déjà suffisamment difficile la croissance des dix arbres d'une vingtaine d'années qui croissent au square Phillips, on ne va pas, en plus, leur couper les racines pour abriter des voitures!

Le square Phillips est très fréquenté et son emplacement aurait justifié depuis longtemps qu'on y investisse quelques milliers de dollars pour l'entretien. Ses allées asphaltées, mille fois rapiécées par les plus insouciantes équipes de travail du monde, sont à l'image des pires ruelles de cette ville. Mais cela ne peut d'aucune façon servir de prétexte à quelque projet moderniste de politicien et de gens d'affaires en mal de béton et de fric. Quiconque serait tenté de se laisser séduire par un beau dessin d'architecte-paysager n'a qu'à se rappeler ce qu'était le square Viger, plus à l'est, avant qu'on y coupe les arbres «temporairement» disait-on, et qu'on bétonne le sous-sol pour en faire le plafond de l'autoroute Ville-Marie. De parc de verdure auquel il fallait redonner vie après des années laissées à l'abandon, on en a fait un vaste urinoir à ciel ouvert, en béton armé. Un crime contre l'intelligence, un désastre pour Montréal.

Non, M. Bourque, les Montréalais ne veulent pas de ce type de projet à la mode des années 60. Il faut y renoncer sans plus de discussion... même au risque de déplaire aux trop sympathiques «partenaires» du secteur privé.

L E T T R E S

Des propos blessants

Je suis un Québécois qui habite Calgary depuis déjà quatre ans. Je suis indigné des propos qu'a tenus récemment le président de Gulf Canada au sujet d'une «solution finale» face au Québec en déportant tous les souverainistes sur des navires vers la France.

M. Bryon ne se rend peut-être pas compte que ses propos blessent de façon profonde tant les Québécois que les gens de langue française en Amérique.

La méthode qu'il suggère me rappelle l'intention qu'avait le Dr Geobels & Co. de se départir des Juifs de la même façon au Madagascar dans les années 30.

C'est pourquoi j'incite tous les Québécois à boycotter les produits Gulf et Ultramar.

Ce geste mériterait en évidence la

vraie puissance économique des Québécois.

Patrick Curti
Calgary, 11 juin 1996Un Québec inc.
indépendant

Je viens de lire la chronique de Daniel Latouche du 8 juin 1996. Pathétique. Que le nationalisme puisse pousser des peuples à la guerre, au carnage, bon, on sait.

Dans la belle province, c'est pas pareil. Ce que l'on oublie quand on s'émerveille du climat pacifique dans lequel baigne la question nationale au Québec, c'est la bêtise que cette «question» draine avec elle.

Il n'y aurait donc pas eu de coupes dans les programmes sociaux si on avait voté du bon bord au dernier référendum. La bourgeoisie québécoi-

se, les agences de crédit, les financiers, les banquiers, tous ces fantasmes du libre-marché, protagonistes du retour du capitalisme le plus sauvage, nous auraient épargné leurs diktats qui partent ailleurs, au nom de la mondialisation, de la compétitivité, excluent de la vie civile des pans entiers de citoyens.

Juste à voir avec quel cynisme le PQ et ses alliés (l'élite syndicale, par exemple) collaborent dans le démantèlement de l'État québécois nous donne une joyeuse idée de l'atmosphère de party dans laquelle baignerait un Québec inc. indépendant.

Je ne suis pourtant pas un nationaliste canadien. J'ai peut-être moi aussi des problèmes de mémoire, mais je prenais M. Latouche pour moins con et démagogue que certains autres.

Martin Richard
Montréal, 12 juin 1996

LUTTE À FINIR
AU GRAND PRIX DE MOSCOU...L'approche américaine
dans les programmes sociaux

L'approche américaine des problèmes sociaux comporte deux aspects: le dur et le doux.

Voyons d'abord le premier.

Dimanche, plus de 30 000 personnes ont couru ou marché cinq kilomètres pour appuyer, à 20 dollars chacun, la recherche sur le cancer du sein. The Race for the Cure est un événement annuel à Washington; le vice-président Al Gore et sa femme Tipper y ont participé, avec des gens qui rappelaient la mort d'une mère, d'une femme, d'une sœur ou d'une amie, des employés de compagnies, de ministères gouvernementaux et d'ambassades.

En effet, chaque week-end à Washington, des courses à pied de cinq ou dix kilomètres recueillent de l'argent pour des organismes de charité, les sans-abri, les analphabètes, les prisonniers politiques, des fondations de recherche, des écoles ou des bourses d'études. Ce phénomène reflète la générosité et l'esprit communautaire des Américains. On le voit par le volontarisme qui est partout présent.

Le beau canal historique, transformé en piste, a été sérieusement endommagé l'hiver dernier par la neige et la glace. Depuis le printemps, des équipes de bénévoles travaillent à sa reconstruction.

Je ne dis pas que le volontarisme n'existe pas chez nous; on le voit fleurir dans les comités de parents, le hockey pour les jeunes, le rôle des églises dans l'approvisionnement de nourriture destinée aux sans-abri. Mais cela constitue un aspect très fort de la vie communautaire aux États-Unis, plus que chez nous. On le voit aussi par la longue tradition philanthropique américaine, qui n'a pas son équivalent chez nous.

Mais certains s'inquiètent de ce que cet instinct soit moins prononcé qu'auparavant. L'année dernière, dans un essai fort remarqué intitulé



GRAHAM FRASER

Bowling Alone («Jouer aux quilles tout seul»), le politologue Robert Putnam a observé un sérieux déclin des activités communautaires que des observateurs étrangers depuis de Tocqueville ont toujours considérées comme une caractéristique américaine. Selon M. Putnam, c'est la télévision qui a isolé les Américains en affectant leurs liens collectifs et en favorisant l'individualisme et la solitude. Peut-être, mais pour un étranger, la société américaine se démarque toujours par le volontarisme et le bénévolat.

D'autre part, bien sûr, il y a l'aspect dur. Je viens d'observer le système de travail obligatoire pour les bénéficiaires d'aide sociale aptes aux travaux dans la ville de New York — ce qu'on appelle le *Workfare*. Il y a maintenant 23 000 personnes qui travaillent 26 heures par semaine, dans les parcs et les rues, pour recevoir leur chèque d'un maximum de 452 \$ US par mois (incluant des timbres de nourriture).

Déjà, selon les responsables du programme, la Ville a économisé 175 millions avec une dépense de 50 millions. En un an, il y a 125 000 bénéficiaires de moins qui reçoivent de l'aide, et un taux de chômage de 8,5 %.

Selon les défenseurs des pauvres, le programme fait travailler des bénéficiaires à des postes qui, auparavant, étaient la responsabilité d'employés syndiqués de la Ville — qui recevaient beaucoup plus que 452 \$

par mois. Mais la municipalité a perdu 17 000 emplois depuis deux ans. Les administrateurs du nouveau programme insistent sur le fait que les individus aptes au travail remplissent des tâches «complémentaires» à celles des employés municipaux, sans prendre la place de personne. En principe, ils ont raison; on ne remplace pas quelqu'un qui est parti depuis deux ans.

On voit bien que c'est l'aspect dur de l'approche américaine qui est imité à l'étranger. L'Ontario vient d'adopter son propre programme de *Workfare*; au Québec, on parle d'augmenter les frais de scolarité, de diminuer les transferts aux hôpitaux et aux institutions postsecondaires — tout en suivant le modèle américain, quant à une obsession pour le déficit et une hantise pour l'intervention de l'État.

Je ne veux pas entrer dans un débat déjà solidement engagé sur les effets du démantèlement du filet de sécurité et le prix social à payer pour l'abandon des programmes sociaux; sauf pour faire l'observation suivante: si l'on est déterminé à suivre le modèle américain, il faut l'examiner dans toute sa complexité. Car pour un rôle moins important de l'État, il y en a un plus important qui est joué par les citoyens et le secteur privé. Les citoyens sont davantage engagés dans les activités bénévoles et le secteur privé est beaucoup plus généreux que chez nous.

Je ne sais pas si les gens d'affaires qui se plaignent tant du fardeau fiscal en contraste avec le niveau américain seraient prêts à suivre l'exemple américain également en philanthropie.

Mais si on court aveuglément après des objectifs purement budgétaires, on risque de se retrouver dans le pire des deux mondes: la réduction dramatique du rôle social de l'État, sans une culture compensatoire de bénévolat et de philanthropie.

À P R O P O S

...des entreprises canadiennes (2)

De 1983 à 1993, le nombre de travailleurs indépendants s'est accru d'à peu près 33 % par rapport à l'ensemble des travailleurs. Les secteurs des finances, de l'assurance, de l'immobilier, des services et de la construction ont connu la croissance la plus marquée, alors que celui de la fabrication, les autres industries primaires, les transports, les communications et les autres services publics ont enregistré la croissance la plus lente, bien que réelle.

De 1983 à 1993, le nombre d'entreprises canadiennes a connu un taux de croissance annuel moyen de 2 %. C'est à Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest que la croissance a été la plus rapide, et en Saskat-

chewan et au Manitoba qu'elle s'est révélée la plus lente.

L'apport des PME à l'économie canadienne est en grande partie autofinancé, près de 48 % du financement provenant surtout des bénéfices non répartis.

De 1973 à 1993, les dépenses de R-D, en tant que pourcentage du PIB, ont plus que doublé au Canada.

Les PME en plein essor investissent davantage dans la R-D, intègrent plus rapidement la technologie et mettent au point un plus grand nombre de produits et de services que les autres.

La petite entreprise au Canada: un tour d'horizon statistique, Industrie Canada, décembre 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

L'œuvre d'éducation

Les principes classiques de la formation intellectuelle devraient être plus que jamais à l'ordre du jour

LISE BISSONNETTE

Voici le texte du discours prononcé dimanche par la directrice du Devoir après avoir reçu un doctorat honoris causa en sciences de l'éducation de l'Université Laval.

Il y a trois jours, une amie m'a demandé si des doctorats honorifiques pouvaient équivaloir à un véritable doctorat. J'ai spontanément répondu «non», selon ma plus intime conviction, malgré qu'il n'y ait jamais eu, à mes yeux, de plus bel écho à mon travail que ces reconnaissances issues de la communauté universitaire.

Derrière la toile de fond d'une vie, il y a toujours des actes manqués. Celui qui me hante le plus, au plan professionnel, est de n'avoir jamais terminé les études doctorales que j'avais entreprises en sciences de l'éducation. Aucune excuse, aucun prétexte ne sauraient servir d'écran à ce qui fut une concession à la facilité. Je ne suis donc pas, je ne serai jamais de ceux qui se donnent le chic de mépriser les diplômés. Ils sont plus que du papier, ils ancrent une vie, marquent une victoire sur des courants contraires et si vous tenez tant à en obtenir, même s'ils deviennent moins monnayables qu'autrefois, c'est sans doute pour avoir compris leur valeur intrinsèque, presque intime. Je reçois donc de l'Université Laval ce doctorat honoris causa en sciences de l'éducation avec une humilité qui ne m'est pas coutumière mais qui doit absolument mériter ma fierté.

Je suis là d'abord pour vous dire de continuer si vous le pouvez, si vous le voulez.

Le recteur de l'Université Laval, Michel Gervais, sait avec quel enthousiasme et quelle émotion j'ai accepté cette distinction quand il me l'a annoncée il y a quelques mois. J'ai un attachement connu pour l'Université en général, l'université québécoise en particulier, et l'Université Laval en tout particulier. Comme tant d'autres, je suis certes impressionnée par sa grande tradition intellectuelle, par le rôle qu'elle a joué dans la transformation du Québec et dans son accession à la modernité. Mais ma perspective est aussi celle d'une observatrice du présent. Il y a des années que je vois l'Université Laval résister plus que toute autre, au Québec, aux freins que le système universitaire met insensiblement à son accessibilité, comme si le malthusianisme était la réponse obligée aux difficultés budgétaires. Il y a aussi des années que je vois l'Université Laval et notamment sa direction participer aux débats publics plus vivement que d'autres, alors qu'une grande frilosité s'est abattue sur des autorités hypnotisées par leur rôle de gestionnaires, un peu partout dans notre système d'enseignement. Je tiens, monsieur le recteur, à vous rendre ce témoignage personnel: dans la solitude de mon travail éditorial, quand j'avais de temps à autre l'impression de mener des batailles pour un milieu qui préférait se taire en laissant le relais, vous avez été une inspiration constante, la preuve qu'une université n'a pas à se soumettre pour vivre. J'y ai fait allusion de temps à autre dans un texte, l'occasion est belle de le dire haut et fort dans votre maison.

Le doctorat honorifique que je reçois me vient des sciences de l'éducation, autant dire de mon monde. Je ne saurais trop remercier la faculté qui m'accueille avec autant de gé-

nérosité et qui souligne ainsi l'intérêt, parfois la passion que suscitent chez moi les enjeux de l'éducation dans nos sociétés. J'avoue en toute candeur que la partie proprement psycho-pédagogique de ma formation m'a toujours laissée assez froide — ce qui aurait sans doute fait de moi une piètre enseignante, et ce qu'une brève pratique a démontré. Toutefois, le rapport de l'école à ses divers environnements n'a jamais cessé de me fasciner.

J'estime, peut-être à tort, que ce rapport est encore trop négligé dans les programmes d'études. La plupart d'entre vous, diplômés de ce jour, allez vous retrouver dans des établissements d'enseignement de tous ordres, de toutes tailles, de toutes missions. Ce ne sont pas des lieux protégés, quoi qu'on en pense ou dise par automatisme. Ce sont des lieux traversés de jour en jour, d'heure en heure, par tous nos débats de société, par toutes nos décisions ou indécisions communes. L'école québécoise, dans son organisation et son contenu, témoigne aujourd'hui de nos succès et de nos revers dans la lutte à la pauvreté, de l'évolution de nos politiques linguistiques, de notre paralysie constitutionnelle, de nos attitudes ambivalentes devant l'immigration, d'un progrès spectaculaire dans l'égalité des sexes, des contradictions entre valeurs traditionnelles et mutations des mœurs, de l'éclatement de la famille, de la transformation radicale du marché du travail. Remarquez-le, quand vous fréquentez colloques et conférences: du plus subtil des débats philosophiques jusqu'à la plus terre-à-terre des discussions économiques, arrive toujours un moment où quel qu'un nous renvoie à l'école, pour souhaiter l'enrôler au service d'objectifs louables ou triviaux. Instinctivement, même ceux qui connaissent le plus mal le système scolaire, qui se désintéressent de ses problèmes au quotidien, qui trouvent qu'il coûte trop cher, savent qu'il est la clé des désirs collectifs.

Vous allez donc affronter ces vastes appétits, et votre travail sera l'objet de toutes les convoitises, de toutes les pressions externes et internes. L'enseignement d'aujourd'hui, de la petite école à l'université et aux centres de recherche, est un lieu dont les alentours sont fréquentés par les charlatans de la pensée et les voyageurs de commerce technologique, et dont les espaces intérieurs éclatent souvent en groupes d'intérêts que la pénurie rend agressifs.

Je ne prétends pas posséder les recettes de la survie dans ce foisonnement qui se change parfois en jungle. Mais il me semble que les principes classiques de la formation intellectuelle devraient être plus que jamais à l'ordre du jour. C'est un plat cliché de le dire, la formation fondamentale constitue le meilleur capital pour affronter les défis contemporains. (Je le dis sans nostalgie aucune, je n'ai jamais bénéficié d'une telle formation durant tout mon cheminement d'études, et je pense que l'école de masse est encore à sa recherche, donc qu'il n'y a pas de quête pédagogique qui soit de plus brûlante actualité.) Parlons-en donc un peu, au risque de ne pas innover.

Dans le concept galvaudé de «formation fondamentale», il y a le mot «forme» et le mot «fond».

Le défi d'aujourd'hui, côté forme, me semble être celui des méthodes de travail, du développement des habiletés d'analyse, de synthèse et de mémoire. L'éclatement de l'information, la dématérialisation de la réalité rendent ces habiletés bien plus difficiles à maîtriser. De plus savants que moi prétendent que les processus cognitifs eux-mêmes

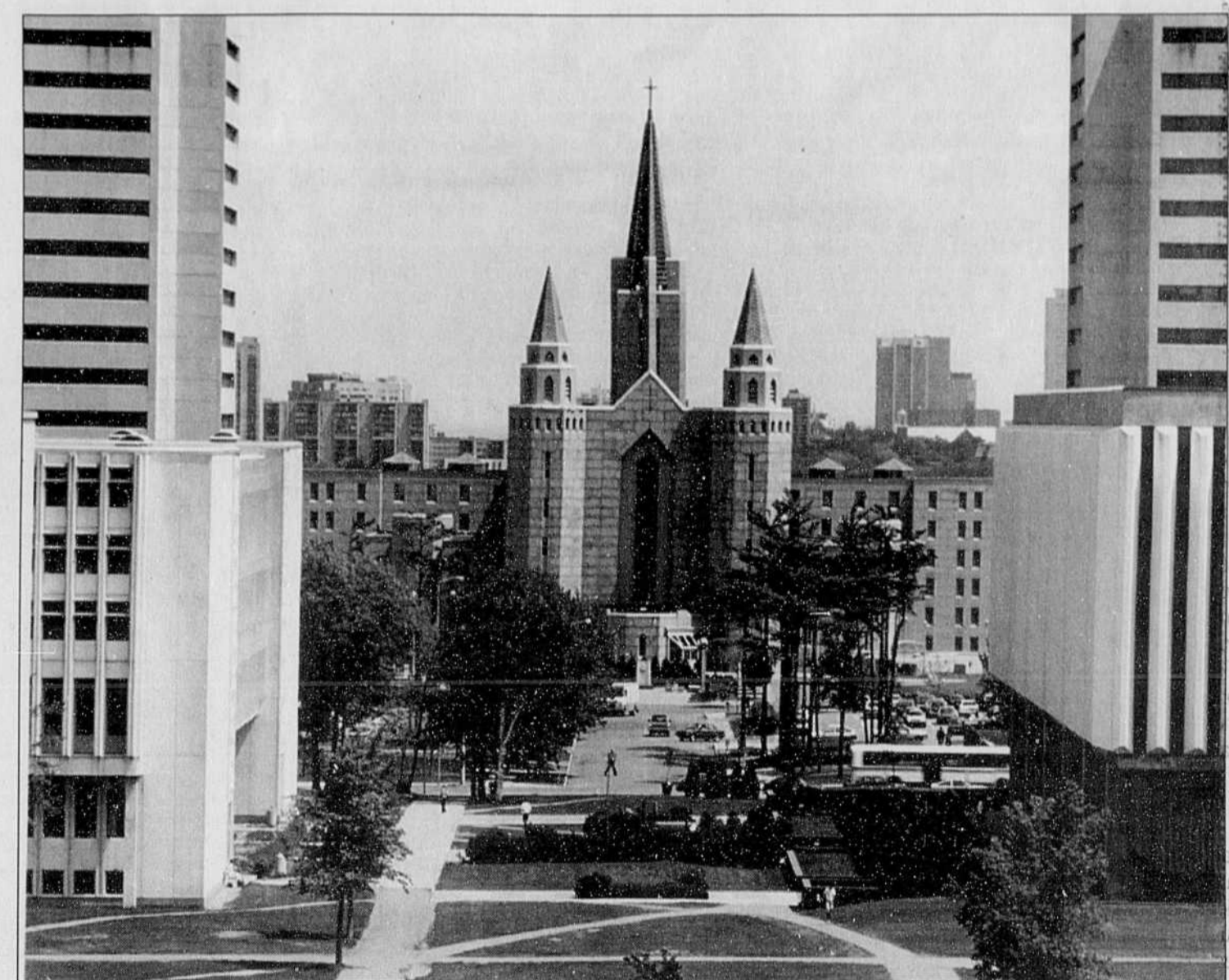


PHOTO RENÉE MÉTHOT, UNIVERSITÉ LAVAL

sont en voie de changer chez les jeunes, que nous assistons à une révolution des modes de connaissance aussi importante et déterminante que celle de l'ère Gutenberg. Je laisse à la science d'en décider dans quelques années ou décennies. En attendant, l'école se branche bon gré mal gré sur les infortunes, poussée à toute vitesse par des démarcateurs de quinquennaire et un Etat qui accorde plus d'importance au ratio d'ordinateurs par classe qu'au ratio d'enseignants. Les vendeurs et leurs cargaisons infinies d'informations vont donc entrer à l'école, rien ne sert de résister. Mais le premier souci qui devra l'habiter, me semble-t-il, sera celui de la clarté d'esprit.

Ce qui me semble amener, toujours côté forme, un autre important défi, celui de la personne qui va poser son empreinte. Parce que je n'ai pas eu de vrai maître, parce que j'ai été débordée par le métier d'enseignante que je croyais facilement pouvoir exercer, mes inquiétudes sont énormes. J'ai quitté l'université au moment où on y enseignait à ne plus enseigner, à s'effacer devant la personne qui apprend, à l'accompagner plutôt que la guider. Je sais que ces dérapages faussement libertaires sont à peu près terminés mais je ne suis pas certaine que la notion de «maître» ait trouvé tout son sens pour autant. Dans une société plus permissive et qui le restera, plus libre et qui doit le demeurer, il est difficile d'imprimer une direction, de tenir à des valeurs, et de «former» au sens le plus direct, c'est-à-dire d'exercer une influence sur la croissance d'autrui. Or la formation des maîtres a été l'un des rôles les plus négligés par l'université contemporaine, souvent même l'un des plus méprisés parce qu'on y voyait une pratique artisanale et non une science. J'ose croire que ce temps achève mais j'espère

surround que le redressement commence.

Il n'y aura de toute façon de maîtres véritables que s'il y a des enseignants qui incarnent la connaissance, plutôt qu'ils la puisent mécaniquement dans les programmes. Ce qui m'amène aux défis du côté fond, dont le plus incontournable est celui de la culture. Ici, je ne crains rien de la technologie, je la considère comme une alliée dans ce qui est un incessant voyage. Mais je crains tout de nous, de notre discours sur l'école qui est, à cet égard, d'une hypocrisie sidérante. Il y a dix, vingt, trente ans que, d'un livre vert à un livre blanc, des colloques pédagogiques collégiaux aux colloques psychologiques universitaires en passant par les colloques syndicaux du primaire et du secondaire, nous évoquons les manes de la culture et prétendons les ramener dans des établissements qui les ont évacués sous tous les prétextes. Pendant tout ce temps, la déculturation de l'école québécoise s'est poursuivie sans encombre, il ne reste plus que des missionnaires au zèle exotique pour amener parfois des enfants au théâtre ou au musée, pour leur apprendre à lire un roman non maché d'avance en extraits, pour leur faire entendre un son autre que le Muzak, et pour leur enseigner qu'un artiste n'est pas un extra-terrestre. Je sais une seule chose, dès lors, puisque je ne fais plus confiance à la moindre réforme: il n'y aura de culture à l'école, au collège, à l'université, que si les maîtres en ont, et cela dépend tout simplement de vous.

Enfin, je crois qu'il n'y a pas de formation fondamentale possible, forme et fond, si les milieux d'éducation ne réapprennent pas le sens de l'intérêt public. Nos établissements croulent sous des querelles corporatistes qui avaient, jusqu'à tout récemment, épargné les

programmes d'enseignement. Les déchirements avaient lieu autour des conditions de travail, des rémunérations, du pouvoir administratif. Depuis que les compressions budgétaires changent la vie, le sauve-qui-peut a des effets sur les contenus de l'enseignement. Chacun défend jusqu'au bout sa discipline, son existence, son indispensable rôle même si nous savons qu'une excellente éducation est tout sauf la somme écrasante du champignonnage des banques de cours. Il faudra trouver le moyen de trier, d'élaguer, de choisir en remettant l'étudiant au centre du processus, plutôt que les intérêts particuliers. Cela ressemble à un vœu pieux. Mais je le formule tout de même, avec entêtement, parce que bientôt nous attendent des choix plus difficiles encore. Il faudra équilibrer nos investissements dans toute la pyramide de formation, accepter sans doute que les réflecteurs et d'importantes ressources quittent la formation postsecondaire qui nous a tant obsédés depuis trente ans, et reviennent vers l'enfance, vers l'arrivée à l'école, là où tout se gagne ou se perd. La scolarisation insuffisante des Québécois n'est plus un problème de fréquentation collégiale ou universitaire. Elle tient désormais à une source en mauvais état, notamment dans l'ordre préscolaire. Si des réflexes défensifs s'emparent des ordres supérieurs du système, nous ne serons pas plus avancés dans vingt ans. Le progrès intellectuel et scientifique des universités ne peut en effet avoir lieu sans qu'en amont se préparent des cohortes mieux outillées pour l'accès au savoir.

L'œuvre d'éducation en est une de dépassement de soi, disait-on dans nos pieux et machinaux discours d'école normale. Ce n'était pas si faux. Et c'est peut-être plus vrai que jamais.

ALGÉRIE

La guerre civile se poursuit

La Coalition pour le respect universel des droits humains demande à Ottawa de surseoir au renvoi ou à la déportation des citoyens algériens actuellement au pays

PETER VORIAS
ANTONIO LORTÉ

Ligue antifasciste mondiale

JEAN CLAUDE BERNHEIM

Office des droits des détenus

MARIE-HÉLÈNE PAQUIN

Comité d'aide aux réfugiés

Depuis quelques semaines, les représentants de divers pays, dont l'Algérie par la voix de Rachid Belbaki, conseiller chargé de la communication à l'ambassade et le Chili, par celle de Rodrigo Diaz Albonico, ambassadeur, allèguent que la situation dans leur pays est «normale» et conforme aux exigences des instruments internationaux relatifs aux droits et libertés.

D'ailleurs, le gouvernement du Canada adopte une analyse identique. Examinons ce qu'il en est de l'Algérie.

En tout premier lieu, il est évident qu'actuellement, il s'y déroule, depuis l'annulation des élections générales de janvier 1992, une guerre civile qui oppose les islamistes et le gouvernement, que celle-ci a éclaté au début de 1992 et a coûté la vie à plusieurs dizaines de milliers de personnes (50 000 selon le US Dept of State, 1996) et a forcé des milliers d'autres à fuir le pays. L'escalade de la violence politique est caractérisée, d'une part, par des attaques arbitraires

lancées contre la population civile par des groupes islamistes armés et, d'autre part, par des tentatives aveugles des forces de sécurité du gouvernement pour anéantir les éléments islamistes. La violence qui se manifeste partout a suscité un sentiment général de crainte et d'insécurité. Telle est l'analyse de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, en juin 1995.

Comment se manifeste cette violence et par qui est-elle exercée?

D'abord, par des groupes islamistes qui s'en prennent à la vie et à la sécurité physique des femmes qui enfreignent le code vestimentaire islamique; des étrangers pour des raisons politiques évidentes; des journalistes aussi bien des journaux indépendants que ceux travaillant pour la télévision d'Etat; des fonctionnaires, notamment les percepteurs d'impôt et les dirigeants nommés par l'Etat; des membres de l'armée et de la police dont les jeunes conscrits pour les décourager de faire leur service militaire obligatoire; des intellectuels, des écrivains, des artistes, des syndicalistes, des militants politiques et des défenseurs des droits et libertés dont le président de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH).

Ensuite par l'Etat, par l'instauration de l'état d'urgence et la privation pour les citoyens des droits garantis par la Constitution algérienne ainsi que la pro-

tection accordée par les conventions internationales relatives aux droits de la personne auxquelles l'Algérie a adhéré.

Par conséquent, le gouvernement restreint, entre autres, le droit de réunion pacifique, la liberté de manifester sa religion, la liberté de la presse, le droit de circuler librement et le droit des femmes par l'application du Code de la famille discriminatoire.

Plus grave encore, ce sont les pratiques contre la vie et la sécurité physique des personnes. En effet, il y a des preuves que les forces de sécurité continuent de commettre des assassinats extrajudiciaires. La torture est d'un usage fréquent sur les personnes détenues, souvent en violation des décrets adoptés en vertu des mesures d'urgence.

Des preuves permettent de croire que plusieurs victimes de torture refusent de déposer des plaintes contre des officiers de la sécurité par peur de représailles contre eux-mêmes ou des membres de leur famille.

En dépit du fait que le gouvernement soit au courant que des officiers de la sécurité commettent des «excès», le gouvernement n'a pas condamné publiquement l'usage de la torture et n'a pas démontré qu'il enquête sérieusement sur les allégations de torture.

L'adhésion au Front des forces socialistes (FFS) est loin d'être un gage de sécurité, au contraire; en effet, un des

membres du Comité exécutif du parti berbère a été assassiné en 1995. Quant à l'expression de la culture berbère, celle-ci est cantonnée à la Kabylie. D'ailleurs, en janvier et février 1996, le gouvernement algérien a refusé les permis pour deux démonstrations parrainées par le Mouvement culturel berbère.

À propos de la liberté de presse, elle est actuellement largement restreinte par la promulgation du décret de décembre 1992. Non seulement le gouvernement saisit et interdit de publication plusieurs journaux, poursuit des journalistes sous prétexte qu'ils transmettent des informations qui contournent la censure mais en plus, il contrôle la radio et la télévision. On peut donc s'interroger sur la liberté dont jouiront les journalistes qui participeront au journal télévisé en langue berbère.

Compte tenu de la situation dramatique qui prévaut actuellement en Algérie et des dangers incontestables que courent les ressortissants algériens en exil, la Coalition pour le respect universel des droits humains demande instamment au gouvernement du Canada, et plus particulièrement au premier ministre Jean Chrétien, à la ministre de l'Immigration Lucienne Robillard et au ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy, de surseoir au renvoi ou à la déportation des citoyens algériens actuellement au Canada.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Trécout (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Dulos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Louise Leduc, Benoît Mungier, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tranière (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulton, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Marjorie Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Yves Williams (responsable, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Rueland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanche-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arce Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine LaFleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

POLLUTION

SUITE DE LA PAGE 1

nement et de la Faune (MEF) sur la pollution animale au Québec date du début de l'année. Elle a été utilisée pour les travaux de la Table de concertation sur le projet de règlement sur la réduction de la pollution agricole.

Le Devoir révélait samedi que l'Union des producteurs agricoles a récemment remis en question sa signature approuvée par son président, Marcel Chagnon, le 13 février, au bas du rapport de cette Table. En échange de cet accord, Québec devrait adopter cette semaine une loi protégeant le «droit de produire» du monde agricole.

Selon cette étude inédite, l'élevage des animaux de ferme génère chaque année 24 millions de mètres cubes de fumiers, un volume demeuré stable au cours des ans. Le problème vient du fait que les 288 000 tonnes de matières actives (fertilisantes) présentes dans ce fumier sont utilisées sur des surfaces qui ont diminué de 40 % en une génération pendant que les élevages se concentraient dans certaines régions. Parallèlement, l'utilisation d'engrais chimiques triplait au Québec, passant de 81 000 à 245 000 tonnes.

Les bassins hydrographiques visés par cette étude sont ceux des rivières Chaudière, Yamaska, l'Assomption, Etchemin, Richelieu, Saint-François, Nicolet, Bayonne et Boyer. Cette dernière est fort petite. Elle a été incluse au bilan en raison de son importance névralgique pour l'estuaire fluvial. On y retrouvait autrefois la

plus importante fraysère d'éperlans arc-en-ciel du sud de l'estuaire, un écosystème qu'Ottawa et Québec tentent de ressusciter.

De façon générale, les excédents de phosphore sont supérieurs à ceux d'azote pour la simple raison que cet élément s'accumule alors que l'azote file beaucoup plus facilement au cours d'eau. Ces deux oligo-éléments continuent alors leur travail de fertilisation dans les ruisseaux et rivières, ce qui y multiplie les algues et provoque en quelques années un vieillissement souvent irréversible qui aurait pris, autrement, des centaines, voire des milliers d'années à se produire.

Les chercheurs se sont aussi demandés quelles régions agricoles auraient la capacité d'absorber les fumiers qu'on y produit si on utilisait la totalité des surfaces disponibles au profit des cultures et du fourrage.

Dans cinq des neuf régions (Chaudière, Yamaska, l'Assomption, Etchemin et Bayonne), on enregistrerait néanmoins un excès de 25 % en phosphore et dans quatre régions sur neuf (Chaudière, Etchemin, Bayonne et Boyer), on noterait un dépassement de 50 % des besoins des cultures. Dans toutes les régions sans exception, on dépasse tous les besoins des cultures si on s'en tient non pas aux surfaces théoriquement disponibles, mais aux surfaces d'épandage réelles.

La situation est encore plus critique si l'on tient compte de l'utilisation des engrais chimiques. En considérant les deux sources d'apports (naturels et chimiques), les besoins en phosphore des cultures sont dépassés de 50

% dans les neuf régions et de 100 % dans sept régions sur neuf. Pour l'azote, les engrais minéraux utilisés suffiraient à combler 44 et 97 % des besoins des cultures. Quand on y ajoute les fumiers, les besoins des cultures sont dépassés partout. Et on excède les besoins de 25 % dans huit régions sur neuf (Richelieu excepté).

Les chercheurs se sont posé une autre question: si on éliminait les engrais chimiques et qu'on déterminait la capacité des sols à absorber les fumiers en postulant que tous les cultivateurs — et les villégiateurs — sont obligés de mettre leurs terres à la disposition des épandeurs.

Cette évaluation de la «capacité de support animale ultime», comme l'appelle l'étude, indique que huit des neuf bassins étudiés seraient toujours en situation de surplus de fumiers (Richelieu excepté) et que quatre bassins sur neuf excéderaient les besoins en azote.

Mais cette idée, on s'en doute, se heurte à une forte résistance en milieu rural, y compris chez les agriculteurs. Rapports et études cités dans le document du MEF indiquent que les «exploitants des bassins ne sont disposés à recevoir les lisiers des fermes en surplus que sur 22 à 34 % des superficies non requises pour l'épandage des fumiers de leur propre ferme». Cette situation soulève une question explosive: faut-il commencer à envisager de limiter certaines productions animales à la capacité de support des régions, d'autant plus que ces productions sont très coûteuses à l'État, comme l'indique le dernier rapport du Vérificateur général de la province, en plus de contaminer les cours

d'eau et les nappes souterraines? Le rapport prévoit d'ailleurs que le problème risque de s'aggraver puisque les surfaces disponibles pour les épandages diminuent avec constance.

Le rapport précise que le dépassement de la capacité des sols à absorber autant d'engrais s'accompagne de dommages majeurs aux cours d'eau.

Le suivi de la qualité des eaux sur 25 rivières québécoises a permis de constater que la norme de 0,030 mg/l de phosphore fixée pour prévenir l'eutrophisation (vieillessement) des cours d'eau est «dépassée près de 100 % du temps» aux embouchures en régions d'élevage. Quant à l'azote, entre 2 et 16 % du temps, le critère pour la salubrité de l'eau «potable» est dépassé sur six des neuf cours d'eau. Les eaux souterraines, dont on parle peu maintenant, pourraient subir des dommages pratiquement irréversibles, sauf sur de très longues périodes: le problème de la surfertilisation se manifeste déjà dans la région de Portneuf où on cultive intensivement les patates ainsi que dans la Beauce où il est surtout attribuable aux déjections animales.

La future norme de 17 kg de phosphore par hectare sera d'ailleurs insuffisante puisqu'elle autorisera des épandages qui seront «une fois et demie [supérieurs] aux prélèvements par les récoltes». Néanmoins, cette norme jugée trop dure par le milieu agricole devrait, selon le MEF, permettre de «maintenir ou ramener à un niveau acceptable» la qualité des rivières du Québec après 15 ans d'assainissement et 8 milliards...

DESJARDINS

SUITE DE LA PAGE 1

Desjardins depuis 17 ans.

De son côté, la CSN a accepté d'exclure l'hôtel Méridien (en attendant son nouveau nom) de la présente ronde de négociations dans le secteur hôtelier. Les dirigeants de la CSN ont refusé de commenter la situation nouvelle, ce qu'ils feront plutôt aujourd'hui dans le cadre d'une conférence de presse. Dans un bref communiqué, la CSN s'est limitée hier à cette remarque: «Concrètement, cela signifie que l'emploi, et les conditions de travail, et le syndicat des 300 travailleurs de l'hôtel Méridien affilié à la Fédération du commerce de la CSN, sont donc maintenant jusqu'à ce qu'un commissaire du travail ou le Tribunal du travail tranche sur le fond, ou au plus tard le 31 août 1997, le fait que Place Desjardins est le véritable employeur à l'établissement hôtelier du Complexe Desjardins».

Place Desjardins maintient toujours une interprétation contraire à celle de la CSN sur la définition de l'employeur. Néanmoins, dans le cadre d'un entretien téléphonique, M. Couture a donné l'impression que Desjardins n'avait pas l'intention de livrer une bataille sur les principes syndicaux et il ajoutait avoir lui-même l'impression que la CSN connaissait les enjeux économiques en cause.

M. Couture croit comprendre aussi que la CSN joue gros jeu dans les présentes négociations du secteur hôtelier, qui impliquent 6000 travailleurs. Le retrait du Méridien de ces négociations sectorielles vise à éviter un effet de domino sur plusieurs autres accreditations syndicales, aussi bien en ce qui concerne les principes que le contenu des prochaines conventions collectives.

Quoi qu'il en soit, M. Couture soutient que, selon la décision du tribunal, les parties patronales et syndicales devront se reparler, ce qu'elles ont commencé de faire d'ailleurs depuis l'ordonnance d'une première injonction provisoire par la Cour supérieure. Encore hier, la prolongation de l'injonction a été faite avec l'accord des parties, tout comme l'entente tripartite qui fait «en sorte que tous les employés visés par accreditations syndicales conservent leur emploi et que leurs conditions générales de travail, selon les termes de la convention collective, demeurent en vigueur». Ce sont là les mots de Réal Paré, président de Services d'entretien Montcalm.

Privatisation: aucune étude

Le comité exécutif de la Ville de Montréal n'a toujours pas dépensé un sou pour étudier les possibilités de partenariat et de privatisation avec l'entreprise privée, cinq mois après avoir créé une réserve budgétaire de deux millions de dollars à cette fin. C'est du moins ce qu'a indiqué le conseiller de la Coalition démocratique-Montréal écologique, Sam Boskey, qui a obtenu ces renseignements après en avoir fait la demande auprès du greffier de la Ville, en vertu de la loi d'accès à l'information. Les documents obtenus par M. Boskey indiquent qu'aucune somme n'a été engagée par le comité exécutif depuis la création de la réserve budgétaire de deux millions en janvier.

SUITE DE LA PAGE 1

telle révision. Il ajoute également un mécanisme initial d'examen des demandes, par un juge, et précise que la décision du jury devra désormais être unanime.

«Pourtant, la révision judiciaire constitue le seul moyen de faire la distinction entre un Clifford Olson [qui a tué 11 enfants dans l'Ouest canadien] et un détenu revenu sur le droit chemin, déplore Marie Beemans, du Conseil des Églises pour la justice et la criminologie. Et cette procédure est bien plus difficile qu'un procès ordinaire, puisque le fardeau de la preuve est renversé et que le détenu doit prouver qu'il n'est plus dangereux.»

Introduite au moment de l'abolition de la peine de mort, en 1976, la révision judiciaire avait fait l'objet de nombreuses tractations. Les anti-abolitionnistes exigeaient une sentence minimale de 25 ans de prison pour les meurtriers au premier degré. Comme les condamnés à une sentence-vie étaient alors éligibles à une libération conditionnelle après 10 ans de détention, la nouvelle mesure, pourtant à visée humanitaire, s'avérait dans les faits un durcissement: ces criminels, qui purgeaient en moyenne une peine de 13 ou 14 ans, se voyaient en effet désormais obligés de passer une période presque deux fois plus longue derrière les barreaux! C'est dans ce contexte que le compromis de la révision judiciaire a

Victoire de Copps

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Sans trop de mal, Sheila Copps a obtenu un nouveau laissez-passer pour la Chambre des communes, hier, alors que les citoyens de Hamilton-Est ont décidé de lui pardonner ses écarts de langage passés dans le dossier de la TPS.

La fouguese ancienne ministre, qui avait obtenu une majorité de plus de 17 000 voix lors des élections générales de 1993 (67% des suffrages exprimés) récoltait, après dépouillement du tiers des 148 bureaux de scrutin, le double des voix recueillies par son plus proche adversaire, le néo-démocrate Wayne Marston.

Peu avant 21h, la victoire de Mme Copps était confirmée. Elle était en voie d'obtenir l'appui d'un peu plus de la moitié des électeurs qui se sont prononcés.

Ce faisant, Hamilton-Est, l'une des circonscriptions les plus industrialisées du Canada, n'a pas fait mentir sa réputation de château fort libéral: le PLC y a remporté sa douzième victoire consécutive depuis 1962. Mme Copps y jouit d'une forte popularité, qui s'est encore une fois confirmée.

La tenue de cette élection complémentaire avait été rendue nécessaire par la démission désormais célèbre, le 8 mai dernier, de Mme Copps elle-même. Soumise à une pression de-

venue insoutenable de la part de la population, des médias et des partis d'opposition, elle s'était retirée quelques jours après que le gouvernement libéral eut annoncé une entente d'harmonisation des taxes de vente avec trois provinces de l'Atlantique.

Or, lors de la campagne électorale de 1993, Mme Copps s'était formellement engagée à démissionner si la TPS n'était pas abolie. S'étant d'abord contentée de reconnaître qu'elle avait alors «parlé trop vite», elle devait ensuite quitter ses fonctions de vice-première ministre, de ministre du patrimoine canadien et de députée de Hamilton-Est en expliquant qu'elle «ne pouvait plus regarder les gens dans les yeux».

Le soir même de sa démission, elle se remettait toutefois en campagne, une campagne à 13 candidats qui a donné lieu à de nombreuses attaques personnelles et s'est concentrée à la fois sur la question de la TPS et sur la probité personnelle de Mme Copps.

Celle-ci devrait par ailleurs réintégrer sous peu le cabinet, ainsi que l'a fait savoir le premier ministre Jean Chrétien.

Avec l'élection de Sheila Copps, la distribution des sièges aux Communes est maintenant la suivante: libéraux 176, Bloc québécois 53, réformistes 51, NPD 9, conservateurs 2, indépendants 4.

Les pêcheurs laissés pour compte

Halifax (PC) — Certaines communautés des provinces de l'Atlantique qui vivent des pêches devraient être laissées pour compte par les agences fédérales de développement, fait état un rapport commandé par Ottawa.

Les agences de création d'emplois devraient établir une stratégie qui viserait à respecter les communautés qui ont encore du potentiel et laisser tomber celles pour qui il n'y a plus aucun espoir, conclut l'étude.

«C'est une façon cruelle de mise en perspective, mais il faut voir les choses en face, note Donald Savoie, l'un des co-auteurs de l'étude. Pourquoi jeter de l'argent par les fenêtres?»

Le rapport, réalisé au coût de 128 000\$, a scruté 12 communautés des provinces de l'Atlantique qui ont subi les contrecoups d'une série de moratoires depuis 1992: Cartwright, Port Hope Simpson et Mary's Harbour, au Labrador; Twillingate, Change Islands et Fogo, au nord-est de Terre-Neuve; Souris, sur l'île-du-Prince-Édouard; Lamèque au Nouveau-Brunswick; et Louisbourg, Canso, Shelburne et Lockport, en Nouvelle-Écosse.

Les chercheurs ont mis en perspective des

interviews avec les résidents et les autorités locales et examiné des données telles le recensement et le nombre de travailleurs, afin de déterminer si les communautés avaient un réel espoir de retourner la situation à leur avantage.

Si certaines communautés ont un potentiel touristique évident, d'autres, particulièrement celles situées au Labrador, ont un bien sombre avenir devant elles, note le rapport.

«Il n'y a guère d'intérêt pour des gens qui vivent de l'aide sociale au Labrador, ou qui vivent dans la misère en tenant les rênes d'un hôtel déserté... s'il peuvent avoir de bonnes perspectives d'emploi et avoir accès aux systèmes d'éducation, de santé, ou aux activités culturelles qu'on retrouve à St-Jean (Terre-Neuve) ou Halifax.»

Les auteurs n'identifient pas comme étant «sans espoir» certaines communautés, mais ils cernent certains points qui permettent de forger des paramètres visant à la distribution des dollars. Le rapport de 302 pages a été réalisé par l'Institut canadien de recherche en développement régional sous la direction de M. Savoie, un économiste de l'Université de Moncton.

SUITE DE LA PAGE 1

pense plutôt que c'est une planche de salut». Le libraire qui avait pris une expansion hors de tout contrôle (et que certains qualifient de «mégalomane») a dit qu'il discute depuis plusieurs mois déjà avec Champigny dans les bureaux de la SODEQ. Il reste à boucler le regroupement avec un nouvel investissement de 1,5 million.

Dans l'esprit de Raymond Talbot, c'est un investisseur institutionnel qui peut faire ça et le président de Dimédia, Pascal Assathiany, pense que ce sera la SODEQ elle-même, le dit investisseur. En fait, on s'attend à une annonce ferme dès la semaine prochaine à ce sujet.

Les deux frères Talbot ont eux-mêmes pris une expansion formidable avec leurs librairies Champigny depuis quelques années (ils ont ainsi acquis Flammariion, rue Laurier) et on croit comprendre qu'ils ne seraient pas en position de mettre une telle somme d'argent frais.

Le regroupement ferait de Pierre Renaud le directeur des opérations de Renaud-Champigny (ou de Champigny-Renaud si on préfère la nomenclature par ordre alphabétique) et de Raymond Talbot le directeur de l'administration.

Chose certaine, Jean Robillard, responsable désigné du syndic de la firme RCMP dans cette affaire, a établi «la valeur estimative de réalisation des éléments d'actif à 2,45 millions selon les hypothèses fondées sur l'expérience dans un contexte de faillite et de discontinuité des opérations».

Dans un contexte de faillite, «le syndic n'a pu estimer le pourcentage de dividende aux créanciers ordinaires étant donné l'incertitude entourant les réclamations des locataires immobiliers. Toutefois, il serait certainement inférieur à 10 %». Il y a 7 millions de créances ordinaires par les librairies Renaud-Bray.

Le responsable désigné a parlé d'une dévaluation de l'actif de 1947 million et d'une comptabilisation des frais de réorganisation de 2095 millions (ce qui inclut des honoraires professionnels de 600 000 \$) avant le règlement aux créanciers ordinaires. Il espère une mise de fonds d'argent frais de 1,5 million dans son budget pro forma, ce qui permettrait aux créanciers de recevoir au-delà de 35 cents pour chaque dollar dû.

Le chiffre d'affaires de Renaud-

LIBRAIRIE

Bray a été de 22,4 millions lors de l'année terminée au 31 mars par rapport à 17 millions l'année précédente et à 13,8 millions au 31 mars 1994. Deux ans plus tôt, le chiffre d'affaires était plutôt de 10,4 millions, ce qui semblait la vitesse de croisière de Renaud-Bray.

Le représentant de Québecor Communication, Me Michel Sylvestre, a demandé qui serait l'investisseur recherché, mais il n'a pas obtenu de réponse. Interrogé par Le Devoir, il précise que lui-même n'a pas eu de négociation avec le propriétaire de Renaud-Bray.

Pierre Renaud a directement contacté plusieurs investisseurs dont Pierre Peladeau, le président de Québecor, mais cette prise de contact n'a mené à rien. Me Sylvestre laisse voir que la compagnie qui contrôle maintenant les disques Archambault et le Centre de psychologie et de pédagogie n'est pas intéressée à investir dans la nouvelle compagnie. Il laisse entendre que ce n'est pas évident.

Le directeur du crédit de Polygram, Peter Klunkenberg, estime que le regroupement est préférable à la fermeture. «Renaud-Bray nous doit 60 000 \$. Nous sommes l'un des petits créanciers; ils nous vendent surtout des disques classiques. Il y en a trois ou quatre dans notre situation pour les disques. Ce sont les gros distributeurs de livres qui décideront». Il mentionne Sodacis qui est frappé une deuxième fois en six mois avec une créance insolvable de 800 000 \$.

Pierre Renaud pense que l'opération sera bonifiée: «Ça réglera la compétition malsaine. Il faudra la fermeture de certains magasins, la fin des dédoublements. Mais, on a mis le doigt sur la solution à long terme. On parle d'un rééquilibre du marché».

Il mentionne qu'il a parlé à beaucoup d'investisseurs individuels. Certains lui auraient demandé pourquoi il ne fait pas faillite avant de repartir à neuf. Il pense que «ça n'est pas la solution si les fournisseurs sont lavés». «Il faut trouver des investisseurs à l'intérieur de la solution Champigny. 1,5 million, c'est plus facile avec un regroupement que pour Renaud-Bray seulement».

Le syndic devait mentionner aux créanciers que, sans cet investisseur, la proposition actuelle ne peut pas fonctionner à 20 cents. «Ça exige une marge de crédit élevée (de l'ordre de 800 000 \$) difficilement négociable».

LIBÉRATION

alors été accepté. «À cette époque, plusieurs croyaient que cette peine de 25 ans fermes n'était qu'une mesure transitoire appelée à disparaître lorsque les esprits se seraient calmés, explique Guy Lemire, à cette époque directeur du pénitencier de Cowansville et maintenant professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Mais c'est l'inverse qui s'est produit.» Le Solliciteur général lors de l'adoption de cette procédure, l'actuel député libéral Warren Allmand, s'est d'ailleurs toujours opposé depuis à l'abolition de cet article du Code criminel.

«Le passage de 10 à 25 ans du nombre d'années de détention requis pour être éligible à la libération conditionnelle n'était pas justifié à cette époque, ajoute M. Lemire. La Commission nationale des libérations conditionnelles était très sérieuse sur son travail et à toujours eu un taux de réussite très élevé auprès de ce type de détenus. Et rien ne justifie, aujourd'hui encore, l'abolition de la révision judiciaire. On parle d'une bonne gestion des risques pour justifier une telle mesure mais, dans les faits, on prend de moins en moins de risques!» Détail significatif: depuis décembre dernier, les commissaires de la Commission nationale des libérations conditionnelles sont imputables des décisions qu'ils prennent de libérer ou non un détenu.

Le resserrement des mécanismes balisant les libé-

tions conditionnelles entraîne toutefois des effets pervers, comme on a pu le voir par exemple aux États-Unis, où une quinzaine d'États l'ont abolie depuis le milieu des années 70. Ainsi, en Californie, la population carcérale a augmenté de 200 % depuis 20 ans, contre une hausse d'environ 50 % au Canada. «Et il y a déjà une surpopulation dans nos pénitenciers, où on doit recourir à la double occupation», note M. Lemire.

Au Canada, la population quotidienne moyenne incarcérée dans les pénitenciers fédéraux était de près de 14 000 en 1994, alors qu'elle n'était que de 7400 en 1965 et de 8580 en 1975. Sur la même période de 30 ans, le pourcentage du nombre de libérés conditionnels par rapport aux individus incarcérés est passé d'un peu plus du quart à plus de 70 %. Par exemple, en 1993, le Canada comptait 9796 délinquants en libération conditionnelle fédérale et 13 667 détenus dans les pénitenciers fédéraux, soit un ratio de 72 %. Comme le coût annuel moyen de l'incarcération d'un délinquant dans un pénitencier fédéral était d'un peu plus de 45 000 \$ (plus de 65 000 \$ dans les pénitenciers à sécurité maximale), il est facile d'imaginer les coûts astronomiques que pourrait entraîner une augmentation du temps moyen de détention des détenus.

Bien sûr, à elles seules, les mesures prévues dans le projet de loi C-45 n'auraient probablement qu'un effet à la marge sur les coûts du système carcéral canadien. Les

2085 meurtriers détenus dans les pénitenciers fédéraux en décembre dernier ne représentaient en effet que 15 % de la population carcérale totale, et de ce nombre, seulement 175 pouvaient alors se prévaloir des dispositions du Code criminel relatives à la révision judiciaire.

Les effets de l'adoption du projet à l'étude ne se limitent toutefois pas à des considérations économiques. «On a le droit de tout enlever à un homme, sauf l'espoir, note Geneviève Tavernier, de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec. La révision judiciaire, comme la libération conditionnelle dans son ensemble, sont des incitatifs importants pour les détenus. Si on restreint l'accès à ces mesures, de telle sorte que les détenus purgent des peines plus longues, cela risque d'avoir des effets négatifs sur eux.»

Mais les discussions sur la réhabilitation sociale, la sécurité publique et le coût de notre système correctionnel cachent peut-être autre chose. «On est en train de faire des détenus les boucs émissaires de tous les problèmes de nos sociétés, note Patrick Altimas, directeur général de la maison L'Intervalle, qui accueille des détenus en libération partielle. Et ce que nous révélons au fond les débats sur la révision judiciaire, c'est d'abord un manque de confiance à l'égard de nos institutions.»

DEMAIN: Un vent d'Ouest souffle sur le Québec.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559